

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Suisse, franco domicile	17.—	8.50	4.25	1.50
Etranger	38.—	19.50	10.—	3.80

Prix réduit pour certains pays, se renseigner à notre bureau
Chang. d'adresse 50 c. Idem p^r vacances 50 c. par mois d'absence.
TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHEQUES POST. IV. 178

et du Vignoble neuchâtelois

ORGANE DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN POUR LE CANTON DE NEUCHÂTEL
ET LES CONTRÉES AVOISINANTES — PARAÎT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ANNONCES

14 c. le millimètre, min. 25 mm. Petites annonces locales 10 c. le mm., min. 1 fr. — Avis tardifs et urgents 30, 40 et 50 c. — Réclames 50 c., locales 30 c. — Mortuaires 20 c., locaux 14 c. — Etranger 18 c. le millimètre (une seule insertion minimum 5.) — Mortuaires 23 c., minimum 8.30. Réclames 60 c., minimum 7.80.

LA SÉANCE D'HIER DU PARLEMENT FUT UNE BELLE MANIFESTATION DE FERVEUR PATRIOTIQUE

Le colonel Guisan nommé général de l'armée suisse

C'est par 204 voix sur 227 votants que l'Assemblée fédérale lui a confié le commandement suprême

Dix mille personnes massées sur la place du Palais fédéral acclament le chef militaire

« Dites à l'armée que les Chambres, que la nation, que les cantons ont une confiance absolue en elle. Du général au plus jeune des soldats, tous sont prêts, sans aucun doute, à donner leur vie pour maintenir intactes notre indépendance, notre neutralité, nos libertés. Mais dites à l'armée qu'elle n'est pas seule, que tous les Suisses veillent avec elle à nos frontières. »

Discours de M. Henri Valloton, président de l'Assemblée fédérale.

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Si les événements internationaux sont de nature à augmenter encore nos inquiétudes et nos soucis, au point de vue de la politique intérieure, la journée d'hier peut être marquée d'une pierre blanche.

En effet, en votant sans débat et à l'unanimité le projet d'arrêté accordant les pleins pouvoirs au Conseil fédéral, les Chambres ont démontré qu'elles étaient pleinement conscientes des nécessités du moment et donné au peuple un réconfortant exemple d'union et de confiance. L'élection du général fut, également, une manifestation d'esprit patriotique dont les Romands ont tout lieu de se réjouir. Mais, ce qui restera surtout gravé dans le souvenir de ceux qui ont vécu ces quelques heures, c'est l'enthousiasme de cette immense foule qui attendit plus de trois heures devant le Palais fédéral pour acclamer, et avec quel feu, avec quelle vigueur, le soldat qui dès aujourd'hui conduit l'armée suisse et la personnalité.

Le projet des pleins pouvoirs

C'est le matin, donc, que les commissions se réunirent pour examiner le projet d'arrêté, mis au point, hier, par le Conseil fédéral. MM. Baumann et Motta exposèrent les raisons du gouvernement, puis, les commissaires discutèrent les articles. Leurs délibérations ne furent pas très longues. Pourtant, la commission du Conseil national apporta une modification assez importante au texte primitif. Les socialistes, en effet, déclarèrent qu'ils ne pourraient voter sans réserve les pleins pouvoirs, si le projet ne contenait une disposition assurant un contact étroit entre le gouvernement et le parlement et permettant ainsi à l'opposition de faire entendre sa voix au sujet des décisions que le Conseil fédéral sera, par les circonstances, amené à prendre. Les commissaires de l'extrême-gauche présentèrent donc un nouvel article aux termes duquel serait constituée une commission permanente chargée, d'une part de discuter les rapports que le gouvernement s'engage à présenter en juin et en décembre, d'autre part de donner son avis, à titre consultatif, avant que le Conseil fédéral ne prenne certaines mesures importantes, en vertu des pouvoirs extraordinaires.

La commission du National adopta cette disposition dans une forme quelque peu atténuée, dans ce sens que le Conseil fédéral consulterait la commission permanente lorsque les circonstances lui laisseraient le loisir de le faire. Il restait bien entendu que ce nouvel article ne restreignait en rien les attributions confiées au gouvernement par la Constitution elle-même, en particulier le droit de lever des troupes et de décréter la mobilisation générale.

M. Baumann s'étant rallié à la proposition socialiste ainsi amendée, la commission du Conseil des Etats l'adopta à son tour sans grandes difficultés.

Dans les groupes bourgeois, en revanche, elle souleva quelques objections. Chez les radicaux, en particulier, on fit remarquer que l'institution d'une commission permanente risquait de retarder l'action du gouvernement et contribuerait à confondre les responsabilités. Mais, pour ne pas compromettre une unanimité qui s'annonçait quasi totale et pour donner au peuple l'assurance que les pleins pouvoirs ne supprimeraient pas le contrôle parlementaire, il fut convenu, dans les séances de groupes que le projet serait voté tel que la commission le présentait.

Quant à l'élection du général, elle ne donna lieu, dans les groupes,

à aucune discussion, si ce n'est chez les socialistes. Les bourgeois unanimes se prononcèrent pour le colonel Guisan. A l'extrême-gauche, des voix s'élevèrent en faveur du colonel divisionnaire Borel, considéré comme moins fortement marqué politiquement. Mais la majorité du groupe socialiste se prononça pour le commandant du premier corps d'armée.

C'est donc avec la certitude que la séance ne durerait pas très longtemps que les députés, dès 16 h. 30 gagnèrent leur place dans l'hémicycle.

La séance du Conseil national

Bien avant que le président n'agite sa sonnette, les tribunes publiques sont comblées. Toutes les cartes avaient été enlevées entre 8 h. et 9 h. du matin. La tribune diplomatique aussi présente le spectacle de grandes journées parlementaires. On remarque, en particulier, l'ambassadeur de France, les ministres de Belgique et d'Italie.

Dans la salle même, une dizaine d'uniformes se mêlent aux complets-vestons foncés. Mais, la discipline militaire s'arrête au seuil de l'enceinte, et l'on ne voit pas l'appointé Cottier ou le caporal Hirzel se mettre au garde-à-vous toutes les fois qu'ils adressent la parole à leur voisin, le major Rochat.

A 17 heures, exactement, M. Valloton ouvre la séance en prononçant l'allocation suivante :

« Au cours de ces dernières semaines, où les risques de guerre sembleraient augmenter sans cesse, le peuple suisse a suivi les événements dans un calme absolu, s'imposant pour règle de ne rien changer à sa vie quotidienne. Cependant, une prière ardente s'est élevée de tous les cœurs, demandant à Dieu d'empêcher une guerre qui conduirait des milliers d'innocents à la mort et l'Europe à la ruine. Nous persistons à espérer, car nous sommes convaincus que si, réellement, tous les chefs d'Etat sont animés de la volonté de paix qu'ils proclament, ils peuvent encore construire une paix durable et bienfaisante.

« Le Conseil fédéral a donné l'exemple du sang-froid et de la prudence. Il a pris à temps les mesures militaires et économiques qui s'imposaient. De leur côté, au cours de cette législature, les Chambres ont adopté, à la quasi-unanimité, toutes les lois nécessaires à renforcer notre défense nationale. Le gouvernement et le parlement ont ainsi fait tout leur devoir.

« Messieurs les députés, je sais que les décisions que vous allez prendre s'inspireront uniquement de votre amour pour la Suisse, de votre volonté farouche de sauvegarder son indépendance et sa neutralité. C'est dans ce sentiment de confiance que j'ouvre cette session extraordinaire. »

Les pleins pouvoirs facilement accordés et un communiste rabroué

Le président donne immédiatement la parole aux rapporteurs de la commission, MM. Niëlispach, député catholique d'Argovie, et Criffin, député radical valaisan, qui exposent clairement les raisons d'accorder au gouvernement les pouvoirs permettant d'agir rapidement en toutes circonstances. Ils précisent la portée de l'article nouveau introduit sur la proposition des socialistes et affirment à leur tour que le peuple suisse est prêt à défendre les grands intérêts de la patrie, confiant dans le Conseil fédéral et dans l'armée.

M. Valloton annonce que, dans leur séance, tous les groupes se sont prononcés en faveur du projet et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'ouvrir la discussion.

Mais, M. Humbert-Droz, député



Le général GUISAN

L'Allemagne hésite encore

Il faut enregistrer hier une légère détente dans la situation. Non pas qu'on ait été renseigné en quoi que ce soit sur l'objet des messages anglais et allemands qui ont été échangés mardi. Leur teneur est toujours des plus secrètes ; mais on a pu remarquer, dans la presse allemande, un changement de ton certain à l'égard de la Grande-Bretagne. Les journaux de M. Göbbels avaient désormais pour mot d'ordre de dire que le Reich ne désirait rien tant qu'un accord avec Londres par les voies pacifiques.

Il est vrai que, dans la soirée, on apprenait que le chancelier Hitler avait formé un « conseil des ministres pour la défense du Reich » dont on lira la composition plus loin, et il est exact, d'autre part, que la Pologne a pris de nouvelles mesures militaires, allant pratiquement presque jusqu'à la mobilisation générale. Les faits semblent donc démentir les commentaires plutôt apaisants des agences. Mais il ne faudrait rien comprendre à la politique pour ne pas voir dans les préparatifs effectués d'un côté comme de l'autre autant de moyens de pression pour amener l'adversaire à céder le plus possible.

En réalité, ce qui apparaît aujourd'hui, c'est que l'Allemagne subit un temps d'hésitation. Elle s'aperçoit soudain que la situation n'est plus exactement pareille à celle de septembre de l'année dernière. La résistance conjuguée de l'Angleterre et de la France l'a visiblement décontenancée. L'accord russe lui-même, par lequel elle avait cru en imposer à ses partenaires, n'a pas produit l'effet voulu. Bien au contraire. Londres et Paris, ayant simplement enregistré la trahison soviétique, ont conservé leur ferme résolution de défendre la Pologne jusqu'au bout.

De plus, les amitiés que Berlin avait su se faire grâce au pacte antikomintern se sont brusquement défilées. Le Japon a retourné son char et s'écarte des affaires d'Europe. L'Espagne a saisi l'occasion de reprendre sa politique de neutralité traditionnelle, et l'entrevue que le maréchal Pétain a eue hier avec le colonel Beigbeder, ministre des affaires étrangères ibérique, a prouvé que Burgos était décidé maintenant à ne plus négliger le facteur France. Enfin, la Hongrie, justement inquiète de l'occupation de la Slovaquie par les troupes allemandes, en vient à envisager un accord avec la Roumanie — son ennemi intime — ce qui est vraiment tout dire.

L'Italie même est à l'heure actuelle rien que moins sûre. Sa presse également s'abstient maintenant d'attaques trop ouvertes contre l'Angleterre et fait tout pour que Berlin et Varsovie en viennent à régler leur différend sans recourir aux armes. On peut donc affirmer que la première surprise passée, le coup de l'alliance soviétique n'a pas rapporté aux Allemands ce qu'ils en attendaient. Les bolchévistes ne portent jamais bonheur à ceux qui ont l'illusion de traiter avec eux.

Ces quelques considérations servent à fixer l'évolution présente des faits. Elles ne doivent pas masquer le danger qui demeure, hélas ! trop réel. Car enfin il se pourrait fort bien aussi que le gouvernement national-socialiste, se sentant aculé, saute le pas envers et contre tout. Cependant, chaque heure qui passe permet encore de l'espérer. N'est-ce pas déjà quelque chose dans les moments de trouble que nous vivons ?

René BRAICHET.

Lire en quatrième page :

LÉGÈRE DÉTENTE EN EUROPE

Londres a remis cette nuit à Berlin la réponse anglaise à la note allemande

communiste, entend dire son mot. Dès qu'il lève la main, un sourd murmure parcourt les travées. L'assemblée estime qu'il n'y a pas place, dans cette séance solennelle, pour un intermède de comédie. M. Valloton consulte l'assemblée sur l'opportunité de laisser parler le truchement de Moscou. Comme il n'y a pas de réaction apparente, le président met le projet aux voix. Les scrutateurs comptent 171 acceptants. Quelques députés socialistes, dont MM. Rosset, de Genève, Golay, de Vaud, et Graber, de Neuchâtel, et les deux communistes s'abstiennent pour protester contre le silence imposé à M. Humbert-Droz.

Le projet est renvoyé aux Etats, où il revient après un quart d'heure, pendant lequel le National a suspendu sa séance. Les députés procèdent alors au vote final et cette fois, l'arrêté recueille 181 voix. Il n'y a plus que trois abstentions, celles de MM. Graber, socialiste, Bodenmann et Humbert-Droz, communistes.

M. Valloton remercie et félicite l'assemblée d'avoir agi comme le peuple suisse le désirait.

La séance n'a pas duré une heure, c'est un record. Le président accorde quelques minutes de récréation à ses ouailles et annonce pour 18 h. 05, l'ouverture de l'Assemblée fédérale, qui doit élire le général.

Les Chambres réunies élisent le général Henri Guisan

A l'heure fixée, 186 conseillers nationaux, sur 187, et 43 conseillers aux Etats sur 44, occupent leur fauteuil. M. Valloton annonce qu'il a reçu une communication d'où il ressort que tous les groupes proposent la candidature du colonel commandant de corps Henri Guisan, au poste de général. Les scrutateurs distribuent ainsi 229 bulletins, puis les huissiers en recueillent 229, dans les urnes de bronze. Les opérations de dépouillement ne prennent pas dix minutes et le président annonce le résultat suivant :

Bulletins rentrés : 229 ; bulletins blancs : 2 ; bulletins valables : 227 ; majorité absolue : 114.

Le colonel Guisan est nommé par 204 voix. Le colonel divisionnaire Borel obtient 21 voix. Il y a deux voix éparées.

Il reste à faire prêter serment au nouveau général. L'Assemblée et toutes les tribunes se lèvent. M. Valloton prononce alors un solennel : « Faites entrer le général. »

Les huissiers ouvrent à deux battants l'une des portes latérales, tandis que le secrétaire de l'Assemblée fédérale, M. Gyax, se rend à la rencontre de l'élu. Dans un silence impressionnant, celui qui est désormais le général Guisan s'avance d'un pas ferme, la casquette laurée dans une main gantée de brun, l'écharpe à la

taille. Il prend la position devant l'estrade présidentielle et reste au garde-à-vous. Se tenant ainsi immobile, sans raideur, le visage au masque énergique levé vers M. Valloton, l'officier a vraiment belle allure.

Le chancelier Bovet lit alors la formule du serment : « Je jure fidélité à la Confédération. Je jure de protéger et de défendre de toutes mes forces et au péril de ma vie, avec les troupes qui me sont confiées, l'honneur, l'indépendance et la neutralité de la patrie. Je jure de me conformer strictement aux instructions du Conseil fédéral sur le but visé par la levée de troupes. »

Le général lève alors la main droite et dit d'une voix claire et forte : « Je le jure. »

L'allocation du président

M. Valloton prononce ensuite l'allocation suivante :

« Mon général,

« Il y a 25 ans, le 31 juillet 1914, l'Assemblée fédérale nommait général le colonel commandant de corps Ulrich Wille. Le général Wille fit brillamment son devoir et le pays lui garde toute sa reconnaissance. Aujourd'hui, 30 août 1939, c'est à vous que, sans hésitation, à une majorité considérable, l'Assemblée fédérale vient de confier le commandement suprême de l'armée. Nous savons que votre valeur, votre grande expérience militaire, votre esprit de décision, votre fermeté, feront de vous un chef obéi, respecté, aimé. Nous savons aussi que votre haute courtoisie et votre modération sont un garant des bonnes relations entre les autorités civiles et militaires.

« Dites à l'armée que l'Assemblée fédérale, que la nation, que les cantons ont une confiance absolue en elle.

« Du général au plus jeune de nos soldats, tous sont prêts à donner leur vie pour maintenir intactes notre indépendance, notre neutralité, nos libertés. Mais dites à l'armée qu'elle n'est point seule, que tous les Suisses, — les hommes et les femmes, les vieux et les jeunes, les vivants et les morts, — veillent avec elle à la frontière.

« Nous vous confions, mon général, la garde de cette patrie que nous aimons de toutes nos forces et que jamais, sous aucun prétexte, quelles que soient les circonstances, nous ne laisserons envahir par qui que ce soit.

« Dieu bénisse votre grande tâche, mon général !

« Dieu garde notre pays et notre armée ! »

(Voir la suite en quatrième page)

« LE GÉNÉRAL »

tel que le connaissent ceux qui l'ont approché

Il n'est pas un homme de ce pays romand, où l'on sait juger les gens et les choses à leur aune, qui ne se soit réjoui — hier — en apprenant l'élevation au grade suprême de notre armée du colonel commandant de corps Henri Guisan.

« Pas un, — non. Et ce n'est ni une formule vaine, ni un compliment creux. Si graves que soient les événements qui ont motivé cette nomination, et si pesante que demeure l'atmosphère, on s'est véritablement « réjoui » — et sincèrement — qu'un tel honneur et une telle responsabilité fussent offerts précisément à ce soldat clairvoyant, à ce patriote généreux, à ce chef qui incarne les plus authentiques et les plus belles vertus de notre armée.

La popularité du nouveau général est faite de quelque chose de plus que l'habituelle confiance et l'affectueux respect qu'inspirent les véritables conducteurs d'hommes. On l'aime pour cette simplicité fière qu'il a, pour cette bonhomie un peu bourru qui met tant de charme dans ses façons et qui, sans aller jamais jusqu'à la familiarité, sait trouver le chemin du cœur. En Angleterre, on dirait : « C'est un gentleman ». Il en a l'allure et le comportement. Avec ses yeux clairs, qui

mettent tant de lumière dans le brun visage, avec cette voix dont le bronze sonne haut, avec cette rigidité qu'il a dans l'uniforme bien coupé, il est plus qu'un chef... ; il est « le » chef.

« C'est un sportif, aussi. Nul, plus que lui, n'a travaillé pour que la vigueur des soldats suisses devint aussi de la souplesse et de l'endurance.

« Et c'est un sage, encore. Ceux qui l'ont vu quand il vint, il y a quelques mois, à Neuchâtel, et qui l'ont entendu parler de notre armée, n'ont pas oublié la lucidité, le bon sens et la clarté de ce qu'il dit ce jour-là.

Bref, c'est un « monsieur ». Un grand « monsieur ». Dans l'agreste village vaudois où il se consacra pendant si longtemps à l'élevage, avant d'être irrésistiblement appelé par l'armée, on dit de lui : « C'est quelqu'un », — ce qui revient au même. Et c'est ce que disent aussi tous ceux qui l'approchent.

En une telle heure, et en de telles circonstances, il est bon de se dire que les destinées de notre armée sont en ces mains-là. Il est bon de se dire aussi que le douzième général que l'armée suisse aura connu est de chez nous, — je veux dire de Romandie. (g)

Petites annonces classées

Pour les annonces avec offres sous initiales et chiffres, il est inutile de demander les adresses, l'administration n'étant pas autorisée à les indiquer. Il faut répondre par écrit à ces annonces-là et adresser les lettres au bureau du journal en mentionnant sur l'enveloppe (affranchie) les initiales et chiffres s'y rapportant. Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un timbre-poste.

ADMINISTRATION DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

A LOUER

Sablons 3

A louer pour le 24 septembre, appartement de trois chambres, cuisine, chambre de bain, chauffage central, balcon, dépendances. S'adresser à Mme Sandoz, Teinturerie Mode, rue Saint-Maurice.*

A louer, pour le 24 septembre, aux Sablons 3.

magasin

avec logement et dépendances. S'adresser à Mme Sandoz, Teinturerie Mode, rue Saint-Maurice.*

Draizes 72

à louer, tout de suite ou pour date à convenir, appartement moderne de quatre pièces, avec grande terrasse ensoleillée. S'adresser à Maurice Mabilé, Draizes 76.*

A louer pour le 24 septembre, aux Chavannes.

LOGEMENT

d'une chambre et cuisine. S'adresser à Ed. Calame, architecte, rue Purry 2, téléphone 5 26 20.*

A louer

pour époque à convenir :

A la Coudré : appartement de trois pièces, cuisine, salle de bains et toutes dépendances. Chauffage central, balcon avec vue. Prix : 75 fr. par mois.
Aux Carrels : à proximité de la station du tram, dans jolie maison familiale, 1er étage de quatre pièces, cuisine, balcon, grande terrasse ensoleillée. Confort moderne, bains, Loyer avantageux.
A Peseux : 1er étage de trois chambres, dans maison familiale. Chauffage central. Joli jardin d'agrément. Prix : 60 fr. par mois.
A Peseux (rue de Neuchâtel) : pignon de quatre chambres avec cuisine et dépendances. Balcon. Situation ensoleillée. Prix avantageux.
A Peseux : (quartier des Tyres), petit logement de deux pièces, avec salle de bains dans maison d'épave. Convientrait pour personnes aimant la tranquillité. Prix : 50 fr. par mois.
A Cormondrèche : dans maison de construction ancienne, pignon de trois pièces, remis à neuf, avec cuisine, dépendances. Prix : 35 fr. par mois.
A Peseux : à proximité de la gare de Corcelles, magnifique appartement de trois chambres, balcon, chauffage central, bains, eau chaude sur évier. Situation ensoleillée.
A Corcelles : à l'avenue F. Soguel, trois chambres, cuisine, salle de bains et toutes dépendances. Balcon avec vue très étendue. Chauffage général.
Pour tous renseignements, s'adresser à Chs Dubois, bureau de Gérances, PESEUX. Tél. 6 14 13.

Tivoli

A louer pour le 24 septembre, appartement de cinq chambres, avec balcon, bains, chauffage central, dépendances. S'adresser : Etude Bailiod et Berger.*

Etude d'avocat Ed. Bourquin & Fils

Terreaux 9 — Tél. 5 17 18

A louer dès le 24 septembre : FAUBOURG DU LAC : Appartement de deux pièces avec salle de bains, chauffage central, eau chaude, balcon, service de conciergerie. Prix mensuel : Fr. 95.—
STADE QUAI : Appartement de quatre pièces avec chambre de bonne, salle de bains, chauffage central, balcon, vue étendue. Prix mensuel : Fr. 125.—
CHARMETTES : Appartement de quatre chambres, toutes dépendances et part au jardin. Prix mensuel : Fr. 75.—

Disponible tout de suite :

SAINT-MARTIN (Val-de-Ruz) : Appartement de quatre chambres, toutes dépendances et jardin. Prix mensuel : Fr. 45.—
PRÉBARREAU : Logement de trois chambres, Prix avantageux.
MANÈGE : Garages avec eau courante pour lavage des voitures.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

APARTEMENTS A LOUER

AVEC OU SANS CONFORT MANFRINI - BREVARDS

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

APARTEMENTS A LOUER

AVEC OU SANS CONFORT MANFRINI - BREVARDS

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

APPARTEMENT

Sablons 3

A louer pour le 24 septembre, appartement de trois chambres, cuisine, chambre de bain, chauffage central, balcon, dépendances. S'adresser à Mme Sandoz, Teinturerie Mode, rue Saint-Maurice.*

A louer, pour le 24 septembre, aux Sablons 3.

magasin

avec logement et dépendances. S'adresser à Mme Sandoz, Teinturerie Mode, rue Saint-Maurice.*

Draizes 72

à louer, tout de suite ou pour date à convenir, appartement moderne de quatre pièces, avec grande terrasse ensoleillée. S'adresser à Maurice Mabilé, Draizes 76.*

A louer pour le 24 septembre, aux Chavannes.

LOGEMENT

d'une chambre et cuisine. S'adresser à Ed. Calame, architecte, rue Purry 2, téléphone 5 26 20.*

A louer

pour époque à convenir :

A la Coudré : appartement de trois pièces, cuisine, salle de bains et toutes dépendances. Chauffage central, balcon avec vue. Prix : 75 fr. par mois.
Aux Carrels : à proximité de la station du tram, dans jolie maison familiale, 1er étage de quatre pièces, cuisine, balcon, grande terrasse ensoleillée. Confort moderne, bains, Loyer avantageux.
A Peseux : 1er étage de trois chambres, dans maison familiale. Chauffage central. Joli jardin d'agrément. Prix : 60 fr. par mois.
A Peseux (rue de Neuchâtel) : pignon de quatre chambres avec cuisine et dépendances. Balcon. Situation ensoleillée. Prix avantageux.
A Peseux : (quartier des Tyres), petit logement de deux pièces, avec salle de bains dans maison d'épave. Convientrait pour personnes aimant la tranquillité. Prix : 50 fr. par mois.
A Cormondrèche : dans maison de construction ancienne, pignon de trois pièces, remis à neuf, avec cuisine, dépendances. Prix : 35 fr. par mois.
A Peseux : à proximité de la gare de Corcelles, magnifique appartement de trois chambres, balcon, chauffage central, bains, eau chaude sur évier. Situation ensoleillée.
A Corcelles : à l'avenue F. Soguel, trois chambres, cuisine, salle de bains et toutes dépendances. Balcon avec vue très étendue. Chauffage général.
Pour tous renseignements, s'adresser à Chs Dubois, bureau de Gérances, PESEUX. Tél. 6 14 13.

Tivoli

A louer pour le 24 septembre, appartement de cinq chambres, avec balcon, bains, chauffage central, dépendances. S'adresser : Etude Bailiod et Berger.*

Etude d'avocat Ed. Bourquin & Fils

Terreaux 9 — Tél. 5 17 18

A louer dès le 24 septembre : FAUBOURG DU LAC : Appartement de deux pièces avec salle de bains, chauffage central, eau chaude, balcon, service de conciergerie. Prix mensuel : Fr. 95.—
STADE QUAI : Appartement de quatre pièces avec chambre de bonne, salle de bains, chauffage central, balcon, vue étendue. Prix mensuel : Fr. 125.—
CHARMETTES : Appartement de quatre chambres, toutes dépendances et part au jardin. Prix mensuel : Fr. 75.—

Disponible tout de suite :

SAINT-MARTIN (Val-de-Ruz) : Appartement de quatre chambres, toutes dépendances et jardin. Prix mensuel : Fr. 45.—
PRÉBARREAU : Logement de trois chambres, Prix avantageux.
MANÈGE : Garages avec eau courante pour lavage des voitures.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

APARTEMENTS A LOUER

AVEC OU SANS CONFORT MANFRINI - BREVARDS

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

Logements de 1, 2, 3 ou 4 pièces.

Etude G. Etter, notaire, 7, rue de la Serre.

A LOUER pour 24 septembre un

logement de quatre chambres

à l'usage de bottellier. Agence Romande Immobilière Place Purry 1, Neuchâtel.

ECLUSE

A louer dès maintenant, joli appartement de trois chambres et dépendances. S'adresser Ecluse 15 bis, 3me. *

logement

de trois chambres. S'adresser à Ed. Calame architecte, rue Purry 2, tél. 5 26 20. *

GORCELLES

A louer, chemin des Cent-Pas, un appartement de trois grandes chambres, chambre de bonne, chauffage général. Eau chaude. S'adresser laiterie Steffen, rue Saint-Maurice, Neuchâtel. *

ETUDE BRAUEN

Hôpital 7 - Téléph. 5 11 95

logement

de cinq pièces et dépendances. S'adresser au restaurateur de l'avenue de la Gare 11. *

PARCS

A louer immédiatement ou pour date à convenir, de deux et quatre pièces. — Etude René Landry, notaire, Concert 4 (Tél. 5 24 24).

Vauseyon

A louer tout de suite ou pour époque à convenir, un appartement en très bon état, de quatre chambres, dont une indépendante. Chauffage central, dépendances et grand jardin potager. Prix modéré. Pour visiter et traiter, s'adresser avenue Fornachon 2, Peseux.

BOUDRY

A louer pour le 24 septembre, bel appartement de quatre chambres, bains, dépendances, jardin, très agréable. S'adresser à l'Agence Romande Immobilière, B. de Chambrier, place Purry 1, Neuchâtel.

A LOUER

pignon moderne, trois chambres, cuisine, salle de bains, balcon avec vue, Mallefer 1 (Tivoli). S'adresser au rez-de-chaussée.

Visiteurs de l'Exposition nationale!

Je recommande belles chambres à des prix modérés. Pension Rotes Schloss, au bord du lac. Tél. 3 13 14. Zurich 2, Beethovenstrasse 7.

On offre chambre et pension dans petite famille habitant aux abords de la ville. Ecrire poste restante ville N° 9.

DEMANDES A LOUER

Monsieur cherche une ou deux chambres meublées avec cuisine au centre. — Adresser offres écrites à V. U. 254 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE

24 ans, parlant français et allemand, cherche place de bonne à tout faire ou femme de chambre. Entrée à convenir. Bonnes références. Adresser offres écrites à J. F. 255 au bureau de la Feuille d'avis.

JEUNE GARÇON

honnête et sérieux, parlant un peu l'allemand, comme porteur, commissionnaire. Occasion d'apprendre éventuellement (plus tard et à conditions avantageuses) le métier de boulanger-pâtissier. Vie de famille. — Prière de faire offres avec âge et prétentions à boulangerie Braun, Erstfeld (Uri).

On cherche

dans petite famille avec deux enfants, jeune fille fidèle pour les soins d'un ménage simple. Bons gages et bons soins assurés. — Offres à Mme F. Guggisberg, Sellerweg 29, Bienne.

bonne à tout faire

de confiance, pour ménage soigné. — Mlle G. Montandon, avenue de la Gare 4.

institutrice

suisse française, de 28 à 35 ans, de préférence protestante, connaissant piano et dessin, pour fillette de 8 ans. Soumettre offres avec photographie, curriculum vitae, références et prétentions, sous chiffres M. 7867 X., Publicitas, Genève.

On cherche

personne d'un certain âge, de toute moralité, propre, pour faire ménage simple de deux personnes. Pressant. Faire offres écrites sous chiffres S. W. 350 au bureau de la Feuille d'avis.

Ménagère

qualifiée, sachant cuire, demandée pour ménage très soigné de trois personnes. Gages initiaux : Fr. 80.— Adresser offres : « Le Chalet », Saint-Aubin (Béroche).

On demande dans un ménage soigné, une

bonne à tout faire

sachant bien cuire et au courant des travaux du ménage. Environ de Neuchâtel. Adresser offres et références sous G. L. 241 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche pour la culture de seize ouvriers de vignes et quelques travaux de maison, un jeune

VIGNERON

capable et consciencieux. — S'adresser : Hôtel Bellevue, à Auviermier.

On cherche

JEUNE FILLE

bien recommandée désirant se perfectionner dans la cuisine. Occasion d'apprendre la langue française. Entrée : 15 septembre. Adresser offres écrites à P. D. 236 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

JEUNE FILLE

24 ans, parlant français et allemand, cherche place de bonne à tout faire ou femme de chambre. Entrée à convenir. Bonnes références. Adresser offres écrites à J. F. 255 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche jeune porteur de pain

Entrée tout de suite. — Pâtisserie Konzelmann, Tél. 7 51 55.

On offre chambre et pension dans petite famille habitant aux abords de la ville. Ecrire poste restante ville N° 9.

DEMANDES A LOUER

Monsieur cherche une ou deux chambres meublées avec cuisine au centre. — Adresser offres écrites à V. U. 254 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE

24 ans, parlant français et allemand, cherche place de bonne à tout faire ou femme de chambre. Entrée à convenir. Bonnes références. Adresser offres écrites à J. F. 255 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche

personne d'un certain âge, de toute moralité, propre, pour faire ménage simple de deux personnes. Pressant. Faire offres écrites sous chiffres S. W. 350 au bureau de la Feuille d'avis.

Ménagère

qualifiée, sachant cuire, demandée pour ménage très soigné de trois personnes. Gages initiaux : Fr. 80.— Adresser offres : « Le Chalet », Saint-Aubin (Béroche).

On demande dans un ménage soigné, une

bonne à tout faire

sachant bien cuire et au courant des travaux du ménage. Environ de Neuchâtel. Adresser offres et références sous G. L. 241 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche pour la culture de seize ouvriers de vignes et quelques travaux de maison, un jeune

VIGNERON

capable et consciencieux. — S'adresser : Hôtel Bellevue, à Auviermier.

On cherche

JEUNE FILLE

bien recommandée désirant se perfectionner dans la cuisine. Occasion d'apprendre la langue française. Entrée : 15 septembre. Adresser offres écrites à P. D. 236 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

JEUNE FILLE

24 ans, parlant français et allemand, cherche place de bonne à tout faire ou femme de chambre. Entrée à convenir. Bonnes références. Adresser offres écrites à J. F. 255 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche

personne d'un certain âge, de toute moralité, propre, pour faire ménage simple de deux personnes. Pressant. Faire offres écrites sous chiffres S. W. 350 au bureau de la Feuille d'avis.

M

Administration: 1, rue du Temple-Neuf.
Rédaction: 3, rue du Temple-Neuf.
Bureau ouvert de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 45 à 17 h. 30. Samedi jusqu'à midi.
Régie extra-cantonale: Annonces-Suisses S. A., Neuchâtel et succursales.

Feuille d'avis de Neuchâtel

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. 30 (grandes annonces 9 h.), le samedi jusqu'à 8 heures pour le numéro du lundi.

Emplacements spéciaux exigés, 20 % de surcharge.

Les avis mortuaires, tardifs et urgents sont reçus jusqu'à 4 heures du matin. La rédaction ne répond pas des manuscrits et ne se charge pas de les renvoyer.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE de
CHÉZARD-SAINTE-MARTIN

Vente de bois

Samedi 2 septembre 1939, le Conseil communal de Chézard-Sainte-Martin vendra en mises publiques et aux conditions qui seront préalablement lues les bois suivants façonnés dans les forêts de Côte Devant:
50 stères sapin.
30 stères hêtre.
1600 fagots.
30 lattes.
Rendez-vous des miseurs à 13 h. 30 au Stand, Chézard-Sainte-Martin, le 28 août 1939.
Conseil communal.

IMMEUBLES

MONRUZ

Terrain bien situé (bord du lac) à vendre, dont une parcelle en nature de verger, de 400 à 1000 m² ou plus; vue, accès facile à la route cantonale. Prix avantageux. S'adresser: Propriété Châtelain-Bellenot, Monruz, Neuchâtel, tél. 5 13 78.

On offre à vendre à Comba-Borel villa de douze chambres, chauffage central, salle de bain et dépendances avec belle terrasse ombragée et jardin, et immeuble locatif de cinq appartements de deux, trois et cinq chambres et jardin. Etude Petitpierre et Hotz.

Vente de vignes

Le lundi 4 septembre 1939, à 15 heures, les héritiers de M. Henri-Frédéric SANDOZ feront vendre aux enchères publiques en l'étude des notaires Petitpierre et Hotz, rue Saint-Maurice 12, Neuchâtel, les immeubles ci-après du CADASTRE D'HAUTERIVE:

1. Article 757, pl. fo. 18, No 41, «Les longs champs», vigne de 5361 m².
2. Article 758, pl. fo. 18, No 42, «Les longs champs», vigne de 1634 m².
3. Article 469, pl. fo. 19, No 9, «Les champs de l'Abbaye», vigne de 356 m².
4. Article 470, pl. fo. 19, No 8, «Les longs champs», vigne de 401 m².

L'adjudication pourra être donnée séance tenante sur la base du cahier des charges. Celui-ci peut être consulté en l'étude des notaires chargés de la vente.

Les deux premiers des immeubles mentionnés ci-dessus sont sis en bordure de la route de la Coudre-Hauterive et forment de magnifiques terrains à bâtir.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'étude des notaires Petitpierre et Hotz.

A vendre 2 lots terrain à bâtir, de 800 m² chacun. Quartier tranquille. Prix modéré. Etude Brauen, notaires.

A VENDRE

Tous les jours
myrtilles

fraîches de la montagne.
10 kg. 5 fr. 80, 5 kg. 2 fr. 95
Départ Locarno-Minusio, contre remboursement. — Frères Francella, Locarno-Minusio 7.

Bois de feu

le stère
Hêtre quartelage Ia Fr. 22.—
Hêtre quartelage et rondins » 20.—
Hêtre rondins » 18.—
Sapin quartelage Ia » 16.—
Sapin quartelage et rondins » 14.50
Fagots de toutes dimensions. Ne livre qu'au comptant. — F. Imhof, Montmollin. Téléphone 6 12 52.

Magasins Meier...

la grosse boîte de saumon à 70 c., les trois boîtes de thon tomate à 1.—, les trois morceaux de savon à 50 c.



Baillad S. A.

Veau mâle

à vendre chez Jean Balmer, Boudevilliers.



Les meilleurs bouillons se font au Cénovis, riche en vitamines. En vente partout.

Nos Pantouffles pour l'automne

1⁹⁰
23-26



2841-02

Légères pantouffles d'enfants avec semelle cuir. No 27-35 Fr. 2.50

2⁵⁰



5516-57

Pantoufle légère pour dames avec semelle spéciale en cuir chromé, bleu ou rouge.

4⁹⁰



2805-03

Confortable en velours, divers dessins et couleurs. Talon mi-haut ou plat. En cuir noir avec talon plat. Fr. 5.90

Bata

Fabriques de chaussures
Möhliln (Argovie)
SUCCURSALES:

Neuchâtel: Place de la Poste
La Chaux-de-Fonds: Léopold-Robert
ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

LILIAN SHAMPOOING ménage et nettoie bien les cheveux. Inoffensif pour les cheveux et le cuir chevelu. SHAMPOOING LILIAN est en vente partout.

Dr A. WANDER S. A. BERNE

Soleure APPAREILS A GAZ



Toujours plus perfectionnés
Visitez l'exposition des dépositaires officiels

Beck & Cie Doreux

Tél. 6 12 43

Pour la peinture artistique

COULEURS EN TUBES

Lefranc et Talens

Pinceaux TOILES, CARTONS CHASSIS, CADRES

PEINTURE F. Thomet

NEUCHÂTEL MAGASIN-ÉCLAUSE 15

Timbres escomptes 5 %

Meubles combinés

du plus petit au plus grand, choix énorme à 687.— 545.—, 415.—, 398.—, 390.—, 350.—, 330.—, 245.—, 201.— Tous 225.—, 201.—, 187.— en stock à voir au rayon des meubles neufs de

Meubles G. MEYER
FAUBOURG DU LAC 31
NEUCHÂTEL

Le ½ kg.
Poulets . . Fr. 2.—
Petits coqs » 2.—
Poules . . » 1.50

On ne tue que sur commande au Parc avicole MONTANDON Les Charmettes 29
Téléphone 5 34 12
ON PORTE A DOMICILE

Radios

Profitez!

- Fr. 30.— payables Fr. 5.— par mois
- FUNKTON, noms des stations, belle ébénisterie » 45.— payables Fr. 5.— par mois
 - BIENNOPHONIE, 5 lampes, noms des stations, cadran lumineux » 60.— payables Fr. 6.— par mois
 - PHILIPS, 5 lampes » 30.— payables Fr. 5.— par mois
 - LAFAYETTE, 5 lampes » 150.— payables Fr. 8.— par mois
 - PHILIPS 1938, 3 longueurs d'ondes » 80.— payables Fr. 5.— par mois
 - MEDIATOR Super, 6 lampes » 80.— payables Fr. 5.— par mois
- Tous ces appareils sont revêtus, LAMPES GARANTIES. Nous donnons nos radios 5 jours à l'essai, sans frais et sans engagement.

Radio-Star

Seyon 28 Neuchâtel

COUPON A DETACHER

et à envoyer à Radio-Star, Seyon 28, Neuchâtel. Veuillez m'installer à l'essai, sans engagement, selon votre offre, l'appareil marque prix ou un dernier modèle 1940



BIJOUX

ancien or, platine

Achats à bon prix

L. MICHAUD

acheteur patenté Place Purry 1

On demande à acheter un

poulailler

démontable, ainsi que 150 mètres TREILLIS, une CHAUDIERE portative, le tout en bon état. Même adresse, on demande à échanger DE LA TOURBE CONTRE DES POISSONS ET DES POMMES DE TERRE. — Adresser les offres écrites sous chiffres J.D. 246 au bureau de la Feuille d'avis.

AVIS DIVERS

LA PETITE ÉCOLE

Escaliers des Berclès

M^{lles} R. Junod & A. DuPasquier

Rentrée le lundi 18 septembre

à 8 h. 3/4

Renseignements: Mlle Junod, Parcs 2 a Tél. 5 18 38

Couture

Mlle MONNET PLACE D'ARMES 6 DE RETOUR

Cours et leçons particulières de français

Progrès rapides

Mlle M. Berthoud, Sablons 49 1er étage. Tél. 5 20 50

Journellement 2 fois grand paquet fr. 1.70

BANAGO

nourrit, fortifie, ne constipe pas!

vous rendra gai et costaud!

NAGO Chocolat OLTEN

mi les hommes de cinquante ans qu'il connaissait, l'un d'eux pourrait lui donner des renseignements sur la famille Marlow, sur sir Lewis et ses deux épouses ?
Alors que sir William était tout le portrait de son père, il y avait dans la personne d'André, malgré tout son charme, quelque chose de déplaçant, qu'Hugh eût été bien en peine de définir, qu'il ne tenait certainement pas de son père et que peut-être l'hérédité maternelle expliquerait. Quelque chose de « pas anglais ».
Qui pourrait renseigner Hugh ? L'image du pauvre M. Peyton Prescott, le père du dévoté, George Prescott, du légionnaire Leblanc, se présentait à son esprit. Depuis sa banqueroute, le vieillard vivait assez misérablement dans un petit cottage de banlieue à Wimbledon. Il avait voué à Hugh Guest une reconnaissance éperdue pour n'avoir pas porté plainte lors du vol des bijoux du maharadjah, commis à son préjudice par George et dont la banque eût été légalement responsable.
Pour le père Prescott, Hugh avait été ennuyé de la publicité donnée récemment à la seconde disparition des bijoux qui avait remis sur le tapis le nom du malheureux dévoté George Prescott Leblanc et fait sortir de l'oubli le nom de Prescott et de la banqueroute Prescott.
Au temps de sa splendeur, songea Hugh, le vieux Prescott fré-

quentait le Tout Londres; lui, pour- ra sans doute me renseigner sur les Marlow et leurs antécédents.
Hugh, autrefois, avait souri du snobisme du vieux Prescott qui se targuait de ses belles relations et prononçait avec emphase: « Mon client lord Untel, ma cliente la duchesse de... ». Lisant les gazettes et fréquentant beaucoup de gens, Peyton Prescott possédait un stock d'anecdotes sur tous les personnages de son époque.
Le second mariage de sir Lewis Marlow avait fait du bruit, songea encore Hugh. La bonne société avait crié à la mésalliance. Sûrement, Prescott saura quelque chose à ce sujet.
De retour chez lui, « Aux Genêts », le soir, Hugh demanda le vieillard au téléphone. Oui, M. Prescott était chez lui, par extraordinaire (en fait il ne sortait jamais et on le trouvait toujours chez lui!) et serait ravi de voir M. Guest.
Auparavant, Hugh écrivit à Yvonne.
Il avait hâte de lui faire tenir un mot dans l'espoir qu'elle y répondrait. Hugh en voulait un peu à la jeune fille de lui avoir fait offrir de l'argent, comme au premier venu. Mais, d'autre part, la jeune fille lui était si chère qu'il souffrait d'éprouver ce sentiment de rancune et avait hâte d'éclaircir le malentendu. Il expliquait les raisons de son refus et suppliait la jeune fille de lui écrire.

« Je serais si heureux de vous revoir, ajouta-t-il en terminant. Croyez-moi de tout cœur votre ami... »
Il jeta la lettre dans une boîte postale en se rendant chez M. Peyton Prescott.
L'ex-banquier habitait un petit cottage des plus modestes à la sortie du faubourg et s'ennuyait mortellement; aussi accueillit-il Hugh avec joie.
Sans perdre son temps en banalités, Hugh vint droit au fait.
— Oh! oui. J'ai bien connu la famille Marlow, dit le vieillard, sir Lewis, le père de sir William, était un homme remarquable. Il avait été anobli pour des raisons politiques... Vous avez raison, la « Maison de la Douve » lui avait été apportée en dot par sa première femme, la vicomtesse Mary Desmond Churry. Son premier mariage l'enrichit considérablement. C'était un mariage de raison, car Mary Desmond, qui était une femme remarquablement intelligente, n'était pas belle. Aussi l'amour prit-il sa revanche. Sur le tard, sir Lewis se toqua d'une belle fille sans le sou qu'il épousa, la mère d'André Marlow. J'espère pour sir André qu'il ne ressemble pas à sa mère.
— Que voulez-vous dire? demanda Guest, vivement intrigué, presque inquiet de l'expression qu'il lisait sur le visage du vieillard. La mère d'André était-elle bizarre, folle ?

L'ex-banquier plissa les lèvres, ravi, au fond, d'étaler certaines tares prouvant que les grandes familles avaient, elles aussi, leurs brebis galeuses.
— Je vous dirai tout ce que je sais, mon cher Hugh, tout au moins ce qui se chuchotait à l'époque sous le manteau car sir Lewis était redouté. Il passait pour avoir un caractère irascible, et celui qui aurait ouvertement blâmé son second mariage aurait passé un mauvais quart d'heure. D'autant qu'il était excellent escrimeur et très fort au pistolet. Tout cela ne date pas d'hier... Si je calcule bien, sir André doit avoir près de trente ans.
— Il ne les paraît pas! dit Hugh, étonné.
— C'est ce qu'on prétend. Sir Lewis, au moment de son second mariage, devait avoir plus de cinquante ans et la jeune épouse à peine vingt, plutôt dix-huit ans. Elle était fort belle.
Il s'arrêta un moment, perdu dans ses souvenirs.
Hugh bouillonnait.
— Ne me tenez pas en suspens, dit-il, et ne me cachez rien. J'ai besoin de connaître tous les antécédents de sir André Marlow et je flaire un mystère à son sujet.
— Je ne vous cacherai rien, mon cher Hugh. La mère de sir André était d'origine nordique. C'était une Suédoise d'Amérique, veuve d'un

prince hongrois. Elle s'exhibait dans un cirque.
— Dans un cirque! répéta Hugh, étonné. Vous ne parlez pas au figuré ?
— Nullement. C'était une dompteuse célèbre. Tout le monde, en Angleterre, à l'époque, parlait de la princesse Andra Rivani. Elle était venue de Hongrie avec une troupe hongroise qui faisait fureur à Londres. Elle exhibait douze tigres du Bengale magnifiques qu'elle avait dressés. Elle était splendide au milieu de ses animaux, vêtue de rouge et une cravache à la main. Elle ressemblait elle-même à une panthère, avec sa silhouette féline, longue et souple, ses grands yeux verts, écartés et brillants comme des yeux de fauves, et ses fureurs animales. Elle avait des cheveux blonds extraordinairement pâles, comme de l'or jaune, de cette couleur platinée que les coquettes essayent de se donner artificiellement; elle roulait ses cheveux autour de sa tête, en nattes, et celles-ci lui faisaient un diadème royal.
Hugh revoyait André Marlow, ses yeux verts et ses cheveux d'un blond si pâle...
— Andra Rivani avait maints admirateurs. Aucun, cependant, ne s'était aventuré à la demander en mariage, continua Prescott. Elle faisait peur; certains prétendaient qu'elle possédait sur les animaux un pouvoir hypnotique. Ses camarades de

cirque affirmaient qu'elle inspirait à ses tigres une terreur affreuse, que certainement elle les torturait...
— Une dompteuse énergique!...
— La princesse habitait alors un petit hôtel dans Regent Park qu'elle avait loué, meublé, à un riche nabab argentin. Elle y avait de merveilleux chats persans, sa folie, qu'elle avait dressés à faire toutes sortes de tours pour l'amusement de ses invités. Ceux-ci étaient nombreux, car elle recevait fastueusement. Si un chat se permettait de désobéir, elle le tuait...
— Quelle cruauté!
Hugh demanda:
— Sir Lewis adopta-t-il les chats et les tigres en même temps que la dompteuse ?
— Que non! Sir Lewis détestait les chats et je ne vois pas trop ce qu'il aurait fait des tigres. Les tigres, la dompteuse les vendit à regret, dit-on. Quant aux chats, plutôt que de les donner à des étrangers, on prétendit qu'elle en fit un massacre général.
— Horreur! fit Hugh.

(A suivre.)

UNE GRANDE JOURNÉE A BERNE

La brillante élection du général Guisan

Dix mille personnes ont acclamé le chef de l'armée

(Suite de la première page) M. Vallotton remercia encore les députés de l'excellent travail qu'ils avaient accompli dans la dignité et le calme puis il déclara closes la séance et la session.

Dix mille personnes acclament le général sur la place du Palais fédéral

Mais une autre manifestation attendait le chef de l'armée. Dès 15 heures, en effet, des centaines de curieux s'étaient rassemblés sur la place fédérale. Un fort détachement de police militarisée assurait le service d'ordre et c'est par un mince couloir ménagé dans la foule que les députés purent gagner l'entrée du palais.

A 18 h. 30, il y avait bien dix mille personnes qui entouraient l'espace barré réservé aux autos officielles. Comme le nouveau général se faisait attendre, les Romands nombreux dans le public commencent à scander: «Général au balcon! Général au balcon!» Cette invitation trouva bientôt de l'écho dans la foule bernoise et elle fut répétée maintes fois.

choirs s'agitent et la rumeur accompagne la voiture officielle et celles de tous les conseillers fédéraux qui se rendent à l'hôtel de Wattenwyl. Jamais nous n'avons vu la foule bernoise si expansive, si enthousiaste, ses acclamations interminables disaient combien le général Guisan est un chef populaire; elles indiquaient aussi qu'en ces heures graves, l'armée, plus qu'en toute autre circonstance, a la confiance et l'affection du peuple. G. P.

La carrière du général Henri Guisan

Bourgeois d'Avenches, le général Henri Guisan est né à Mézières, en 1874. Lieutenant d'artillerie en 1894, capitaine et commandant de la batterie de campagne 4 en 1904, Henri Guisan entre à l'état-major de la deuxième division. En 1909, il prend, en qualité de major, le commandement du bataillon de fusiliers 24. Promu lieutenant-colonel, Henri Guisan est nommé chef de l'état-major de la deuxième division et, en 1916, commandant «ad interim» du régiment d'infanterie 9 (Jura bernois). Son brevet de colonel date de 1921, avec le commandement de la brigade d'infanterie 5.

En 1926, le colonel Guisan est nommé colonel divisionnaire avec commandement de la deuxième division, succédant au colonel Sarasin, promu commandant du premier corps d'armée. Lorsque le colonel divisionnaire Grosslin quitta, en 1931, le commandement de la première division, ce fut le colonel Guisan qui fut désigné pour lui succéder. Le 24 juin 1932, le colonel Guisan fut nommé commandant du deuxième corps d'armée et enfin le 20 novembre 1933, il prit le commandement du premier corps d'armée, succédant au colonel Sarasin.

Carnet du jour

CINEMAS Apollo: Gunga Din. Palace: La dame de Malacca. Théâtre: Un taxi dans la nuit. Rex: Maman Colibri. Studio: Le proscrit.

Nouvelles économiques et financières

BOURSE (COURS DE CLÔTURE)

Table with columns for BOURSE DE GENEVE, OBLIGATIONS, and ACTIONS, listing various securities and their prices.

Table with columns for BOURSE DE ZURICH, OBLIGATIONS, and ACTIONS, listing various securities and their prices.

Table with columns for BOURSE DE BALE, OBLIGATIONS, and ACTIONS, listing various securities and their prices.

Table with columns for BOURSE DE LAUSANNE, OBLIGATIONS, and ACTIONS, listing various securities and their prices.

Table with columns for BOURSE DE PARIS, OBLIGATIONS, and ACTIONS, listing various securities and their prices.

Table with columns for BOURSE DE LONDRES, listing various securities and their prices.

Table with columns for BOURSE DE NEW-YORK, listing various securities and their prices.

Table with columns for BOURSE DE NEUCHÂTEL, OBLIGATIONS, and ACTIONS, listing various securities and their prices.

Table with columns for COURS DES CHANGES, listing exchange rates for various cities like Paris, Londres, New York, etc.

Les maîtres du Reich hésitent

LA TENSION INTERNATIONALE bien que la Pologne ait pris de nouvelles mesures militaires

LONDRES RÉPOND AU NOUVEAU MESSAGE ALLEMAND

Le cabinet anglais examine la réponse du «führer» aux contre-propositions britanniques

LONDRES, 30 (Havas). — Le cabinet anglais s'est réuni mercredi, à 11 h. 30, à Downing Street, pour étudier et examiner la réponse de M. Hitler à la communication britannique. Cette réponse a été communiquée aux hauts commissaires des Dominions, qui ont rendu visite, à 11 h., à sir Thomas Inskip, secrétaire d'Etat pour les Dominions. MM. Chamberlain et Halifax ont conféré quelque temps avant le conseil des ministres.

Le conseil de cabinet s'est terminé à 13 heures, après une heure trente de délibérations.

L'ambassadeur de France à Londres est mis au courant de la note allemande

LONDRES, 30 (Havas). — M. Charles Corbin, ambassadeur de France, est resté pendant une quarantaine de minutes au Foreign office, où la teneur de la réponse de M. Hitler à la dernière note britannique lui a été communiquée. Le ministre de Roumanie et l'ambassadeur du Brésil sont restés une vingtaine de minutes au Foreign office.

Par ailleurs, le capitaine David Margesson, chef de file de la majorité gouvernementale au parlement, a été appelé à plusieurs reprises au No 10 de Downing Street, pendant que se poursuivaient les délibérations du cabinet.

La note du Reich comprend trois pages et demie dactylographiées

LONDRES, 30. — La «Press Association» apprend, dans les milieux officiels que la réponse allemande, qui a été examinée par le conseil de cabinet, comporte trois pages et demie dactylographiées.

La réponse anglaise est remise à Berlin

BERLIN, 31. — Sir Neville Henderson, ambassadeur de Grande-Bretagne, a remis, peu après minuit, à M. de Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich, la réponse du gouvernement anglais à la communication qui lui fut adressée hier par le chancelier Hitler.

Un mystérieux avion allemand arrive à Londres...

LONDRES 30 (Havas). — Un avion allemand spécialement équipé est arrivé mercredi matin à l'aérodrome d'Heaton, à Londres, venant de Berlin. On ignore l'identité des passagers.

... puis en repart dans la soirée

LONDRES, 31 (Havas). — L'avion allemand «Junker» a quitté l'aérodrome d'Heaton mercredi soir peu après 19 heures. Les autorités de l'aéroport n'ont pu donner aucune indication sur l'identité des passagers.

L'offre de médiation belge et hollandaise serait favorablement accueillie à Berlin

BERLIN, 30. — On communique officieusement ce qui suit:

L'offre de médiation du roi des Belges et de la reine des Pays-Bas, ainsi qu'on l'apprend dans les milieux généralement bien informés, a trouvé un accueil très sympathique dans les milieux politiques allemands. Les efforts des deux souverains pour le maintien de la paix et le sentiment de solidarité européenne que ces efforts illustrent ont été favorablement accueillis.

L'échange de vues qui s'est institué entre l'Allemagne et l'Angleterre montre — et on tient à le souligner ici — que les efforts allemands vont dans la même direction que ceux de deux souverains et qu'une initiative a déjà été prise par les milieux dirigeants du Reich, dont l'issue dépend des décisions de Londres, décisions qui doivent être attendues incessamment.

Les remerciements du gouvernement du Reich

BRUXELLES, 30 (D.N.B.). — M. Pierlot, premier ministre, a reçu mercredi après-midi M. de Bulow-Schwante, ambassadeur d'Allemagne, qui lui a communiqué que le gouvernement allemand avait pris connaissance de l'offre amicale qui lui a été faite par le roi des Belges et la reine de Hollande et qu'il était chargé d'exprimer au premier ministre de Belgique les remerciements particuliers de son gouvernement pour cette offre.

Une nouvelle tentative du pape en faveur de la paix?

CITE DU VATICAN, 30 (Havas). — Mgr Cicognani, nonce apostolique aux Etats-Unis, et Mgr Paolo Marelli, nonce apostolique au Japon, qui se trouvaient à Rome, ont reçu l'ordre de regagner immédiatement leurs postes.

On croit savoir qu'avant leur départ, les deux nonces eurent un long entretien avec Mgr Maglione, entretenu, dit-on, qui aurait quelque rapport avec la nouvelle tentative que le pape se proposerait de faire afin de sauvegarder la paix.

Intense activité à la chancellerie du Vatican

CITE DU VATICAN, 30 (Havas). — Mgr Maglione a reçu en fin de matinée M. Charles Roux, ambassadeur de France près le Saint-Siège, ainsi que les ministres polonais et britannique auprès du Vatican.

Le Saint Père craint les effets néfastes du pacte germano-russe

ROME, 30. — On apprend de source sûre que ces derniers jours le pape aurait reçu à Castelgandolfo, en audience privée, l'ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège, comte Pignatti Morano di Custozza, avec qui il a discuté du récent pacte germano-russe.

On a tout lieu de penser que l'ambassadeur a tenu à assurer le souverain pontife que la politique italienne en matière religieuse restait inchangée et que la lutte contre le communisme en Europe demeure un des objectifs de l'axe.

Après cet entretien, le pape a convoqué Mgr Borgoncini Duca, nonce apostolique auprès du gouvernement italien et lui a remis un document dans lequel Pie XII aurait consigné quelques avis personnels sur les dangers d'une propagande antireligieuse des soviets en Europe.

Devant la menace allemande De nouvelles mesures militaires sont prises par la Pologne

VARSOVIE, 30 (Havas). — Le communiqué officiel suivant a été publié:

L'Allemagne a inauguré depuis plusieurs mois une politique agressive envers la Pologne. Une campagne de presse, des dénégations menaçantes des hommes d'Etat et des dirigeants allemands, des provocations systématiques, des incidents de frontière, enfin une concentration toujours croissante des forces des armées mobilisées aux frontières polonaises, en sont la preuve évidente. Dernièrement, l'activité déployée sur le territoire de la ville libre de Danzig et dirigée contre les droits et intérêts irréfutables de la Pologne, ainsi que les visées territoriales manifestées par l'Allemagne à l'égard de l'Etat polonais ne laissent aucun doute sur le fait que la Pologne est menacée.

Toutes les tentatives de conciliation entreprises soit par de hautes personnalités faisant des efforts pour le maintien de la paix, soit par les gouvernements des Etats alliés de la Pologne, animés par le même esprit, ont toujours trouvé la pleine approbation du gouvernement polonais, mais n'ont trouvé jusqu'à présent aucun écho auprès du gouvernement allemand. Tenant compte de ces faits, surtout après l'entrée des troupes allemandes en Slovaquie, le gouvernement polonais, après avoir pris des mesures antérieures, est obligé, aujourd'hui, de renforcer sa sécurité par les dispositions militaires défensives qu'exige la situation.

La politique du gouvernement polonais, que n'animait nul dessein agressif à l'égard d'aucun Etat quel qu'il soit, reste inchangée. Le désir d'une collaboration loyale avec tous les Etats, désir qui a trouvé dernièrement son expression dans la réponse adressée par le président de la république polonaise au président des Etats-Unis, caractérise le mieux les tendances de la politique polonaise.

Les milieux politiques de Varsovie déclarent que les mesures militaires annoncées par ce communiqué officiel sont pratiquement de moindre importance que celles prises antérieurement.

Les préparatifs à Varsovie

VARSOVIE, 31 (Havas). — Les mesures militaires décrétées mercredi matin en Pologne n'ont pas modifié sensiblement l'aspect de la ville. Tous les moyens de circulation fonctionnent normalement, ainsi que tous les services publics. Les jeunes gens et les femmes continuent dans les parcs de la ville l'aménagement de tranchées pour la protection de la population. D'autre part, les autorités polonaises ont ordonné à la population d'obscurcir, en prenant toutes les mesures pour la défense antiaérienne. Dans les rues, le soir, dès 22 heures, l'obscurité est complète et la circulation est ralentie. Les titres des journaux soulignent la détermination de la Pologne de parachever sa défense nationale.

Nouvelles violations de frontières par des avions du Reich

VARSOVIE, 30 (Havas). — On signale quatre nouvelles violations de la frontière polonaise par des avions allemands en quatre endroits différents. D'autre part, en plusieurs points de la frontière polono-allemande se produisent, au cours de la nuit dernière, des escarmouches entre les gardes-frontières polonais et allemands.

La navigation suspendue sur la Vistule

VARSOVIE, 30 (Havas). — On annonce que la navigation fluviale par la Vistule vers Gdynia via Dantzig est suspendue. Les bateaux venant de Varsovie s'arrêtent à Torun.

Un centre d'espionnage découvert en Pologne

VARSOVIE, 31 (Havas). — La police polonaise a découvert un centre d'espionnage à Nowy Sonez, près de Cracovie. Une quinzaine de personnes ont été arrêtées.

Le «führer» crée un conseil des ministres de la défense du Reich

BERLIN, 31 (D.N.B.). — Le chancelier Hitler a promulgué le décret suivant:

Pour la durée de la tension politique actuelle, il est créé un «conseil des ministres pour la défense du Reich» dont les membres permanents sont: le maréchal Goering, président; le lieutenant du «führer» Hess, vice-président; le commissaire de l'administration du Reich, le commissaire général de l'économie publique, le chef de la chancellerie du Reich et le commandant en chef de l'armée. Le président peut avoir recours à d'autres personnalités. Le conseil peut promulguer des ordonnances ayant force de loi. Le maréchal Goering conserve ses fonctions de commissaire général pour le plan quadriennal. Le chef de la chancellerie du Reich est chargé d'expédier les affaires du conseil. L'abrogation de ce décret est de la seule compétence du chancelier.

Le sens du décret

BERLIN, 31. — Les milieux allemands autorisés déclarent que le décret du «führer» sur la constitution d'un conseil ministériel pour la défense nationale signifie: la concentration et la collaboration de toutes les forces nationales dans le domaine militaire, économique et financier. Il s'agit d'une mesure préventive en vue d'un cas critique (Ernstfall).

M. Forster est à Berlin depuis hier soir

BERLIN, 31. — On apprend que M. Forster, «gauleiter» de Dantzig, récemment nommé chef d'Etat de la ville libre par le Sénat de Dantzig, est arrivé mercredi soir à Berlin.

Le maréchal Pétain a été reçu hier par le ministre des affaires étrangères espagnol

II a eu un important entretien avec le colonel Beigbeder

BURGOS, 30 (Havas). — Le maréchal Pétain, accompagné du général Vauthier, chef de son cabinet militaire, est arrivé à Burgos, où il a été aussitôt reçu par le colonel Beigbeder, ministre des affaires étrangères. L'entretien a duré 35 minutes.

A sa sortie, l'ambassadeur de France a déclaré: «Je viens d'avoir une importante et très cordiale conversation avec le ministre espagnol des affaires étrangères.»

Le maréchal Pétain est ensuite reparti pour Saint-Sébastien, après s'être encore entretenu avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. Petterson, qui a été également reçu par le colonel Beigbeder. Ce dernier s'est entretenu enfin avec M. Pereira, ambassadeur du Portugal.

Le général Weygand en Syrie

BEYROUTH, 30 (Havas). — Chargé d'une mission par le gouvernement français, le général Weygand est arrivé par avion à Beyrouth, où il a été accueilli par les autorités mandataires civiles et militaires et où il fera un court séjour.

M. Bonnet s'entretient avec l'ambassadeur de France à Moscou

PARIS, 30 (Havas). — M. Bonnet s'est longuement entretenu, mercredi matin, avec M. Naggiar, ambassadeur de France à Moscou, arrivé mardi soir à Paris par la voie des airs.

Les élus musulmans algériens proclament leur sentiment de fidélité à la France

ALGER, 30 (Havas). — Le président de la Confédération générale des élus musulmans algériens a adressé à M. Daladier un télégramme pour lui renouveler ses sentiments d'attachement sincère à la France.

Des mesures sont prises en France pour assurer les transports militaires

PARIS, 30 (Havas). — On communique officiellement:

Le «Journal officiel» publiera jeudi matin un arrêté signé par les ministres de la défense nationale et des travaux publics, aux termes duquel: 1. les compagnies de chemins de fer sont tenues à mettre immédiatement à la disposition du gouvernement toutes les ressources en personnel et les moyens de transport qu'il juge nécessaires pour assurer les transports militaires — troupes et matériel divers — ordonnés par le ministre de la guerre;

2. les transports commerciaux sont, jusqu'à nouvel ordre, suspendus en totalité ou en partie, selon les besoins militaires à satisfaire tant pour les voyageurs que pour les marchandises en grande et petite vitesse. Les trains en cours de route seront, s'il est nécessaire, arrêtés, garés ou déchargés. En conséquence, les compagnies intéressées sont exonérées de toute responsabilité en cas de retard dans le transport des voyageurs, dans la réception, le transport et la livraison des marchandises.

Un exposé de M. Reynaud à la commission sénatoriale des finances

PARIS, 30 (Havas). — La commission sénatoriale des finances a entendu M. Paul Reynaud, ministre des finances, sur la situation financière et l'évolution économique de la France. La commission s'est félicitée des conditions dans lesquelles le pays a pu faire face aux circonstances actuelles et s'est déclarée à l'unanimité en plein accord avec M. Paul Reynaud.

La Grande-Bretagne respectera la neutralité danoise

... tant que celle-ci sera respectée par le Reich

LONDRES, 30 (Havas). — Le Foreign office public, mercredi soir, une déclaration qui dit:

«Le ministre de Grande-Bretagne à Copenhague, sir Peter Ramsay, informé par le ministre des affaires étrangères du Danemark de la déclaration du gouvernement allemand, relative au respect de la neutralité danoise, a assuré le gouvernement danois que tant que la neutralité danoise serait respectée par l'Allemagne, elle serait naturellement respectée par le gouvernement britannique, lequel ne désire nullement voir le Danemark entraîné dans une guerre qui, pour lui, espère toujours, être évitée.»

Comment la presse italienne envisage la situation

ROME, 30. — Les éditions du soir de la presse italienne de mercredi, comme celles du matin et de midi, considèrent la phase actuelle de la politique européenne comme un moment d'attente, mais ils ne cachent pas que la situation empire d'heure en heure.

La «Tribuna», après avoir examiné l'échange de vues entre Berlin et Londres, relève que les deux parties se sont imposées une grande réserve, ce qui prouve qu'il y a au moins la possibilité d'une discussion ultérieure, car autrement, chacun aurait déjà assumé ouvertement sa propre responsabilité. Toutefois, le journal considère qu'il ne faut pas s'abandonner à un optimisme exagéré.

Tous les journaux invitent la population à prendre des mesures de précaution contre les raids aériens. En particulier, ils conseillent d'éloigner les femmes et les enfants des villes.

Dans son éditorial, le «Lavoro Fascista» relève que de plusieurs côtés on continue à attendre une «initiative miraculeuse de M. Mussolini», qui devrait sauver la paix. Il est opportun de répéter, ajoute le journal, que la paix actuelle n'est pas la paix souhaitée par M. Mussolini. Certes, M. Mussolini veut une Europe pacifique, mais personne ne peut penser qu'il veuille défendre un «statu quo» et un équilibre de forces jugé par lui injuste.

Le roi d'Italie répond à M. Roosevelt

WASHINGTON, 31 (Havas). — Le roi d'Italie a répondu, mercredi, au message du président Roosevelt. Après avoir exprimé sa reconnaissance au président, le roi d'Italie ajoute: «J'ai transmis immédiatement votre message à mon gouvernement. Comme tout le monde le sait, nous fimes et nous faisons tout ce qui est possible pour amener la paix avec la justice.»

La vente du café interdite en Italie

ROME, 30 (D.N.B.). — Un communiqué officiel annonce que toutes les réserves de café doivent être destinées à l'armée. C'est ainsi que la vente et le débit du café seront interdits à partir du 1er septembre.

AVIS TARDIFS ECOLE DU VAUSEYON Classes fermées jusqu'à nouvel avis. Le directeur. TERRASSE DE LA BRASSERIE MULLER Soirée dansante Danse gratuite Orchestre CARLOS Les porteurs de cartes bleues d'approvisionnement peuvent faire leurs achats dans toutes les épiceries sans exception. Les épiciers de Neuchâtel.



Votre marque, Mesdames:

MEMPHIS

à double filtre

Cigarette élégante, particulièrement légère, bout-liège.

10 PIÈCES FR.-50 / 20 PIÈCES FR.-1-

MANUFACTURE DE CIGARETTES



Monseigneur et Madame John Stuart KING-DUBIED ont l'honneur de faire part, à leurs amis et connaissances, du mariage de Mademoiselle Denise-Yvonne KING, leur fille, avec Monsieur Frederick Leighton WORMALD.

THE DELL,
BARNT GREEN (Worcestershire),
28 août 1939.

PIANO
très bonne marque, peu usagé, à céder tout de suite pour cause de décès. Bas prix. Demander l'adresse du No 215 au bureau de la Feuille d'avis.

MAGNIFIQUES COUVRE-LITS toutes les teintes pour lits jumeaux, depuis Fr. 54.-

Choix très grand
Meubles G. MEYER
FAUBOURG DU LAC 31
NEUCHÂTEL

Training-Club, Neuchâtel

Reprise des cours :

BALLON AU PANIER, halle des Terreaux :
Lundi 4 septembre, de 19 h. à 20 h.

CULTURE PHYSIQUE :
Halle des Terreaux, mercredi 6 septembre, de 19 h. à 20 h.

Halle de la Maladière, en octobre.

Toute dame et demoiselle s'intéressant aux sports peuvent s'adresser au Training-Club, Neuchâtel.

An-ti-pic
préservé de la piqûre de tous insectes.
(Moustiques, taons, etc.)
Indispensable pour la plage
Prix du flacon : Fr. 1.50
PHARMACIE
F. TRIPET
Seyon 4, Neuchâtel
Téléphone 5 11 44
Timbres escomptés
S. E. N. et J.

Collecte de la Croix-Rouge à Neuchâtel

La collecte annuelle de la section de la Croix-rouge aura lieu à Neuchâtel dès le 1er septembre 1939 et au courant d'octobre.

Le seul collecteur autorisé est M. V.-E. Montandon qui, sur demande, remettra des cartes de quittance aux souscripteurs.

En raison des circonstances de l'heure, cette collecte est chaleureusement recommandée à la population de Neuchâtel.

LE COMITÉ DE LA CROIX-ROUGE DU DISTRICT DE NEUCHÂTEL.

Un complot contre Hitler aurait été éventé à Berlin

Des éléments militaires et nazis ainsi que des membres du Reichstag auraient été arrêtés.

On mande de Varsovie: Les postes polonais de radio ont diffusé lundi soir l'information suivante:

« Dans le courant de l'après-midi, dimanche, la Gestapo allemande a découvert à Berlin des indications d'un complot dans lequel, outre des éléments militaires, des membres du Reichstag et quelques membres du parti nazi étaient impliqués. Le plan de convoquer une réunion du Reichstag, samedi, afin d'entendre de la bouche de M. Hitler le texte de ses propositions à l'Angleterre fut abandonné. Après quoi un détachement militaire fut posté près de l'opéra Kroll. La Gestapo découvrit dans l'opéra Kroll les préparatifs complets pour une tentative contre le chancelier. Il en résulte qu'à la fin de la soirée de lundi et dans le courant de la journée de mardi, de nombreuses arrestations ont été faites à Berlin et dans tout le Reich. »

En Angleterre on constate depuis deux jours quatre fois plus d'annonces de mariages

... c'est là une conséquence imprévue des événements actuels

Les « register offices » (ou bureaux de l'état civil anglais) sont littéralement assiégés depuis quarante-huit heures, surtout dans les grands centres urbains, par une foule de jeunes hommes et de jeunes filles désireux de s'épouser et venant demander la publication des bans nécessaires.

En moyenne, on constate quatre fois plus de demandes de ce genre qu'en temps normal.

La plupart des hommes sont des jeunes gens déjà mobilisés ou sur le point de l'être. Ils sont aussi bien « territoriaux » (ou miliciens), marins qu'aviateurs.

— Nous avons été obligés de faire appel à du renfort de l'extérieur et de travailler en heures supplémentaires, a déclaré un haut fonctionnaire de la « Faculty Office » du « Sanctuaire » de Westminster, qui centralise pour l'église anglicane protestante d'Etat les demandes de mariage.

Il est évident que ce rush est provoqué par la situation internationale qui a eu pour résultat de hâter la conclusion de nombreuses idylles.

Quelques souvenirs du temps des tirailleurs neuchâtelois de la garde à Berlin, de 1816 à 1848

Jusqu'à la Révolution française, même sous le règne des rois de Prusse après 1707, de nombreux Neuchâtelois s'engageaient soit en Hollande soit surtout dans les régiments suisses au service des rois de France, où ils formaient généralement quatre belles compagnies.

Lors de la réorganisation de ces régiments suisses, en 1815, l'ambassadeur de France en Suisse demanda au Conseil d'Etat de Neuchâtel de pouvoir recommencer le recrutement de soldats dans la principauté. Cette demande fut transmise à Berlin, au roi de Prusse d'alors, Frédéric-Guillaume III. Pour éviter que des soldats neuchâtelois ne soient exposés à devoir combattre dans les rangs de troupes en guerre contre leur souverain, ce qui avait été possible jusqu'alors, le monarque prussien se décida à prendre à son service, aux mêmes conditions que la France, un bataillon de quatre compagnies de tirailleurs devant faire partie de sa garde royale.

L'uniforme de ces tirailleurs comprenait une tunique vert foncée, à parements noirs, avec un col noir également orné, sur le devant du double galon orange des troupes de la garde prussienne. Le pantalon, gris fer, était remplacé en été par un pantalon de toile blanche terminé en guêtres se boutonnant sur des demi-boîtes de cuir noir. Comme coiffure de service les tirailleurs portaient un shako noir, très évasé par le haut, orné devant d'une cocarde étoilée de métal jaune et entouré de cordons blancs tressés. Son pompon était de forme ovale et surmonté d'un long plumet blanc ou noir et blanc en forme de brosse. La coiffure de petite tenue était une casquette verte évasée, à bordure noire et à visière de cuir bouilli.

Malgré la prime de 3 thalers, soit d'environ 15 francs suisses actuels, allouée aux sergents-recruteurs pour chaque homme engagé, il fut, dès le début, difficile de trouver dans le canton de Neuchâtel le nombre d'hommes nécessaires à la formation de ce bataillon de tirailleurs, car la Prusse et ses mœurs brutales bien connues avaient moins d'attrait que la douce France ou même que les colonies hollandaises pour les jeunes Neuchâtelois disposés à s'engager pour servir à l'étranger.

Les recrues-tirailleurs, qui devaient être de constitution robuste, posséder une mâchoire suffisamment solide pour pouvoir déchirer les cartouches alors en usage et avoir une taille d'au moins 165 centimètres, recevaient, en signant un

engagement pour 4 ans, une prime de 30 thalers, soit d'un peu moins de 150 francs de la monnaie suisse actuelle.

En attendant d'avoir des contingents d'au moins 30 recrues à envoyer à Berlin, les recruteurs groupaient les futurs tirailleurs engagés à Neuchâtel dans une vieille caserne de l'Ecluse, à proximité de laquelle des sous-officiers leur apprenaient quelques mots d'allemand et les premiers principes de l'exercice à la prussienne.

Le voyage des contingents de recrues de Neuchâtel à Berlin s'effectuait à pied jusqu'à Bâle, en passant par Bienne et le Jura, puis en bateau sur le Rhin, de Bâle à Mayence. De cette dernière ville à Berlin, la route se faisait à pied, en rangs serrés, par étapes journalières d'environ 6 lieues, sous la conduite de sévères sous-officiers prussiens remplaçant les sous-officiers neuchâtelois qui les avaient accompagnés jusque là.

En suite du nombre trop faible d'hommes recrutés dans le canton de Neuchâtel il fallut engager des soldats dans d'autres cantons suisses et en Prusse même pour renforcer les effectifs des compagnies et l'on dut compléter leurs cadres par des officiers et des sous-officiers prussiens souvent durs et tracassiers pour les Neuchâtelois. Comme l'a relaté l'écrivain Auguste Bachelin dans son beau roman de « Jean-Louis », les désertions ne furent pas rares chez nos tirailleurs. Elles étaient très sévèrement punies lorsqu'on parvenait à rattraper les fugitifs avant qu'ils aient passé la frontière du royaume de Prusse.

Ce bataillon des tirailleurs « Neuf-schandeller », comme on les appelait à Berlin, se distinguait des autres troupes de la garde, disaient-ils, tant par son allure crâne et par sa mobilité que par son endurance à la marche et son entrain remarquables aux services de patrouilles et d'avants-postes.

Les tirailleurs neuchâtelois n'eurent l'occasion de faire un service vraiment actif qu'en 1848, soit au printemps, lors des sanglants combats de rues de la révolution berlinoise, soit un peu plus tard à la campagne du Schleswig. Ils s'y firent remarquer, disent les rapports de l'état-major, comme endurants et intrépides, dans l'accomplissement fidèle de leurs devoirs de soldats.

Leur bataillon fut dissous peu après, sa raison d'être ayant cessé du fait de la révolution neuchâteloise du 1er mars 1848, qui avait

rompu les liens attachant le canton au roi de Prusse.

D'après les écrits de l'époque, nos tirailleurs étaient très appréciés à Berlin par les habitants du quartier pour leur allure sympathique et pour leur savoir-faire. Comme ils n'exerçaient que le matin et pouvaient généralement disposer de leurs après-midis et comme, d'autre part, ils étaient presque tous des garçons habiles et débrouillards, ils s'engageaient facilement, à titre d'ouvriers de renfort chez les jardiniers du voisinage ou encore pour décharger les bateaux de marchandises diverses amarrés au bord de la Sprée. Certains tirailleurs, qui étaient horlogers de profession, réalisèrent même, en travaillant comme rhabilleurs de montres et pendules, des gains appréciables qui leur permirent d'accumuler un joli pécule pour le moment de leur retour au pays.

D'autres gagnaient quelque argent en plus de leur solde de soldats en fonctionnant comme brossiers de leurs officiers ou des futurs officiers de réserve incorporés dans leurs compagnies comme volontaires, ou encore en montant la garde pour le compte de ces volontaires.

Il paraît que tous ces soldats travailleurs n'étaient pas très économes et que beaucoup d'entre eux étaient en haute estime comme joyeux et forts consommateurs et, mieux encore, comme bons payeurs, chez les cabarettiers des environs de leur caserne.

O. C.

Bulletin météorologique
des C. F. F., du 30 août, à 6 h. 40

Temp. max.	Observations faites aux postes C. F. F.	Centigrades	TEMPS ET VENT
280	Bâle	17	Qq. nuag. Calme
543	Berna	16	»
587	Côtes	16	»
1543	Davos	7	Nuageux
632	Fribourg	15	»
394	Genève	17	»
476	Glaris	13	Tr. b. tps
1109	Göschenen	14	»
556	Interlaken	16	Qq. nuag.
996	Ch.-de-Pâs	11	Nébuloux
450	Lausanne	20	Tr. b. tps
208	Locarno	19	»
278	Lugano	19	Nuageux
439	Lucerne	17	»
398	Montreux	19	Tr. b. tps
422	Neuchâtel	17	Qq. nuag.
505	Régaz	16	Tr. b. tps
673	St-Gall	16	Qq. nuag.
1856	St-Moritz	8	Nuageux
407	Scharfnh.	15	»
1290	Schuls-Tar.	9	»
537	Sierre	16	Tr. b. tps
522	Thoune	16	Nuageux
389	Vevey	17	Tr. b. tps
1609	Zermatt	6	»
410	Zurich	17	Nuageux

CARNET DES ARTS ET DES LETTRES

LES SOURCES DE ROBINSON CRUSOE

Nul n'ignore que le prototype du Robinson Crusoe de Daniel de Foe est un marin du nom d'Alexandre Selkirk, qui fut abandonné dans l'île Juan Fernandez où il vécut dans une solitude complète de 1704 à 1709.

Dans un livre qu'il vient de lui consacrer, M. R.-L. Méroz rappelle que Selkirk ne fut pas le seul habitant solitaire de cette île. Avant qu'il y débarquât, un Indien mosquitos, du nom de William ou Will, y était resté de 1681 à 1684. Le récit de ses aventures avait été publié et avait connu autant de succès que le devait faire celui des aventures de Selkirk. De Foe les connut tous les deux et se servit de l'un et de l'autre. M. Méroz cite en preuve divers faits relatifs aux Mosquitos et qui ne se trouvent pas dans le récit concernant Selkirk; par exemple, qu'il avait tapissé, si on peut dire, comme Crusoe, sa maison avec des peaux de bœufs.

Un livre par jour

Le vent se lève
par Anne Morrow Lindbergh

Le grand mérite de Mme Lindbergh dans ce livre qui a pour thème la traversée de l'Atlantique sud qu'elle fit avec son mari au cours d'un périple océanique pour reconnaître les routes commerciales aériennes, lequel devait aboutir à la liaison de l'ancien monde et du nouveau, assurée depuis quelques semaines, c'est d'avoir su choisir parmi les riches matériaux qu'elle avait à sa disposition, d'avoir su émouvoir le lecteur en lui communiquant l'angoisse de l'attente du ménage volant, bloqué par les vents contraires aux îles du Cap Vert, plus tard par le calme plat à Bathurst, la hantise du retard, la terreur d'être rejetés loin du courant de la vie, hors du monde vivant. A travers le pathétique professionnel, elle a rejoint un pathétique plus général. Elle a retrouvé le vieux mythe du sacrifice qui délivre.

(Editions Corrèa.)

Emissions radiophoniques de jeudi
(Extrait du journal « Le Radio »)

SOTTENS: 7 h., inform. 10.30, émission matinale. 12 h., les grands violonistes. 12.29, l'heure. 12.30, inform. 12.40, musique populaire. 13 h., piano-jazz. 13.05, chansons. 13.30, poème de Chausson. 16.59, l'heure. 17 h., musique légère. 18 h., pour Madame. 18.30, chansons tendres. 18.40, choses et gens de la semaine. 18.50, danse. 19 h., chronique de l'Exposition. 19.10, chansons de chez nous. 19.20, causerie. 19.30, musique romantique. 19.40, visages de vedettes. 19.50, informations, cloches de Météores. 20 h., l'éphéméride Radio-Lausanne. 20.05, échos de la vie romande. 20.30, rythme 39 de Paris. 21.20, causerie-audition par M. Gehr, sur Tristan Bernard. 21.50, causerie-audition sur un voyage musical en Extrême-Orient. 22.20, inform.

Télédiffusion: 8.20 (Paris), danse. 10.30 (Bâle), émission matinale. 12 h. (Berne), les grands violonistes. 12.40 (Lausanne), musique populaire. 17 h. (Genève), musique légère. 19.30 (Lausanne), musique romantique. 20.30, soirée de chansons.

BEROMUNSTER: 10.30, émission matinale. 12 h., disques. 12.40, orchestre. 18.05, accordéon. 19.42, marches. 20.50, suite littéraire et musicale. 22.10, danse.

Télédiffusion: 10.30 (Bâle), émission matinale. 12 h. (Berne), violonistes célèbres. 12.40, concert. 16 h. (Munich), concert. 17 h. (Genève), musique variée. 19.42 (Berne), musicales. 20.50, émission littéraire et musicale.

MONTRENERI: 10.30, émission matinale. 12 h., disques. 12.40, concert. 17 h., musique légère. 19.30, disques. 20 h., concert philharmonique. 21 h., concert.

Télédiffusion (programme européen pour Neuchâtel):

Europe: 12 h. (Munich), orchestre. 16 h. (Stuttgart), orchestre. 17.10 (Munich), musique variée. 20.30 (Francfort), musique gaie. 22.45 (Stuttgart), musique populaire.

Europe II: 13.40 (Strasbourg), concert. 15.05 (Montpellier), concert. 16.25 (Bordeaux), concert. 18.05 (Paris), chansons. 20.30, « La cerisaie », comédie de Tchekhov.

RADIO-PARIS: 12.50, musique variée. 15.30, piano. 17.05, musique de chambre. 17.45, « Le roman d'une heure », comédie de Hofmann. 19 h., musique variée. 20 h., « Marouf », opéra de Rabaud.

STRASBOURG: 15.30, concert de Vichy.

BRUXELLES: 20 h., concert Mozart.

BORDEAUX: 20 h., « Marouf », opéra de Rabaud.

GENÈVE: 20 h., promenade-concert.

MUNICH: 20.15, « La veuve Joyeuse », opérette de Lehár.

ROME: 21 h., « Sapho », opéra de Puccini.

LUXEMBOURG: 21.15, concert symph.

MILAN: 22.15, concert symphonique.

Demain vendredi

SOTTENS: 7 h., inform. 10.30, émission matinale. 12 h., concert. 12.29, l'heure. 12.30, informations. 12.40, disques. 16.59, l'heure. 17 h., concert. 18 h., intermède. 18.15, communications. 18.40, pour ceux qui aiment la montagne. 18.50, bulletin financier. 19.05, football suisse. 19.10, intermède. 19.15, micro-magazine. 19.50, inform. 20 h., cloches. 20.05, une heure à l'A.B.C. de Paris. 21.05, concert par l'O.S.E. 21.55, à la S.d.N. 22.10, intermède. 22.20, informations.

Télédiffusion: 8 h. (Paris), concert. 10.30 (Genève), émission matinale. 12 h. (Bâle), concert. 12.40 (Genève), disques. 17 h. (Bâle), concert. 20.05, une heure à l'A.B.C. de Paris. 21.05, concert par l'O.S.E.

En Suisse, 600 personnes meurent annuellement à la suite d'accidents de circulation.

Observe les règles de circulation et sois prudent!

LA VIE NATIONALE

Les mesures restrictives en Suisse

La réglementation de l'achat et de la vente de farine destinée à l'alimentation humaine

BERNE, 30. — Le département fédéral de l'économie publique a pris une ordonnance, le 29 août 1939, réglant l'achat et la vente de farine destinée à l'alimentation humaine. Cette ordonnance entre en vigueur à minuit, dans la nuit du 30 au 31 août 1939. Aux termes de ses dispositions, les meuniers et marchands de farine en gros et mi-gros ne peuvent livrer de la farine destinée à l'alimentation humaine (farine blanche, farine mi-blanche, farine intégrale, semoule, etc.) qu'à la clientèle régulière qu'ils ont servie jusqu'ici, et seulement pour couvrir les besoins normaux de celle-ci. Les marchands de farine en gros et mi-gros doivent acheter la farine auprès de leurs fournisseurs habituels. Les achats excédant les besoins normaux sont interdits. Les besoins normaux sont fixés, pour les mois d'août et de septembre 1939, à un sixième des quantités de farine vendues ou achetées du 1er juillet 1938 au 30 juillet 1939. Les quantités de farine vendues ou achetées depuis le 1er août 1939 sont imputées sur le sixième sus-mentionné. Si les ventes et les achats de farine dépassent ce sixième, l'excédent sera imputé sur les contingents des mois suivants. Les meuniers et les marchands de farine doivent livrer à l'armée les quantités de farine commandées par celle-ci. La farine sera livrée contre la remise d'une déclaration signée par le militaire faisant l'achat. Cette déclaration portera : la date, le nom du vendeur, le type et la quantité de farine achetée, ainsi que le nom, le grade et l'incorporation du militaire acheteur. Les infractions aux dispositions de l'ordonnance et aux prescriptions de l'office de guerre pour l'alimentation et de l'administration des blés sont passibles d'une amende de 5000 fr. au plus. La négligence est également punissable. Ces mesures ont été prises non que les réserves de blé ou de farine fussent insuffisantes, mais en vue de prévenir tout accaparement. Elles ont été conçues de telle manière que les quantités de farine dépassant le contingent prévu pour août et septembre seront imputées sur les contingents des mois suivants. Ainsi, les accapareurs ne tireront aucun profit de leurs achats.

La distribution du charbon est restreinte

BERNE, 30. — Par ordonnance du 30 août, entrant en vigueur le même jour à minuit, le département de l'économie publique a restreint la distribution du charbon. Les entreprises commerciales de cette branche sont tenues de déclarer à l'office de guerre pour l'industrie et le travail, les réserves de houille, briquettes de houille, coke et briquettes de lignite entreposées pour leur compte en Suisse le 31 août et destinées à la vente. Cette déclaration doit être mise à la poste d'ici au 4 septembre, à 18 heures au plus tard. Les ventes de ces entreprises sont limitées. Elles ne devront pas s'étendre, du 31 août au 31 octobre 1939, à plus du quart du stock existant, non compris les réserves obligatoires. Les livraisons aux clients seront proportionnées à leurs achats antérieurs. Les prix en vigueur ne devront pas être élevés. Des restrictions analogues s'appliquent aux importateurs de charbon, de coke et de briquettes, ainsi qu'aux usines à gaz qui produisent du coke en vue de la vente. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 5000 francs.

Le rationnement de carburants et combustibles liquides

BERNE, 30. — Par une décision du 30 août 1939, l'Office de guerre pour l'industrie et le travail a réglé, pour la durée du rationnement provisoire, la vente de carburants et combustibles liquides pour les usages domestiques comme il suit : La vente destinée à satisfaire aux besoins domestiques est en principe permise. Toutefois, pour prévenir des abus et empêcher toute action contraire au but du rationnement, l'achat de carburants et combustibles liquides pour les besoins domestiques doit être subordonné à une autorisation. Les offices cantonaux de l'économie de guerre sont compétents pour accorder cette autorisation. Ils pourront en déléguer le pouvoir aux autorités communales. L'autorisation ne dépassera pas, dans chaque cas, les quantités suivantes : Benzine, benzol, esprit-de-vin, etc., 1 litre ; pétrole, 5 litres. La présente prescription s'appliquera pendant la durée du rationnement provisoire.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA VILLE

A propos de la nomination d'un lieutenant de police

La nomination d'un lieutenant de police ayant provoqué quelque étonnement dans la population — aucune mise au concours n'ayant attiré l'attention sur ce poste — nous sommes en mesure de donner à ce sujet quelques précisions : la charge d'officier de police étant devenue trop lourde pour un seul homme en raison de l'extension prise par la D.A.P., le Conseil communal envisageait, depuis quelque temps, de donner un adjoint au premier-lieutenant P. Dupuis. Sur ces entrefaites, la mort du sergent-major Bornet, qui était plus spécialement chargé de l'administration du poste de police de Neuchâtel, est venue compliquer encore la situation. Remplacer le sergent-major défunt par une personne qui aurait les mêmes attributions que lui n'eût pas arrangé les choses. Aussi — les événements s'étant précipités — a-t-on jugé bon de prendre quelqu'un qui pût tout de suite décharger le premier-lieutenant Dupuis de quelques-unes de ses obligations les plus absorbantes. Cette nomination n'entraîne donc aucune augmentation du personnel de la garde communale. Comme nous l'avons annoncé hier, le premier-lieutenant Dupuis a été nommé capitaine de police, et son adjoint a été choisi en la personne de M. W. Rime, qui est nommé lieutenant et qui s'occupera plus spécialement de la D.A.P.

VIGNOBLE

SAINT-BLAISE Journée nautique de la S.S.B.L.

(c) Grande animation dimanche au port de Saint-Blaise. L'active Société de sauvetage du Bas-Lac (S.S.B.L.) organisait sa journée nautique annuelle. Le beau temps aidant cette fête connut un plein succès. Notons que cette manifestation prend toujours plus d'ampleur. En effet, cinq sociétés sœurs du Léman avaient répondu à l'invitation de la S.S.B.L. Voici les résultats des concours, qui comprenaient trois épreuves : rame, plonge au mannequin, soins aux noyés : Série « officielle » (uniquement pour les six équipes de la S.S.B.L. : 1. Equipe Beljean, 29,25 pts ; 2. Equipe Sandoz, 29,25 pts ; 3. Equipe Suisses allemandes, 36,15 pts ; 4. Equipe pupilles, 42,11 pts. Le challenge Jeanrenaud est attribué à l'équipe Beljean, le challenge A. Léger à l'équipe des vétérans, le challenge des hôteliers à l'équipe Beljean également. Série « volontaire » (7 équipes) : 1. Lutry, 27 pts ; 2. La Tour-de-Pelliz, 27,25 pts ; 3. Saint-Blaise, 29,25 pts ; 4. Pully, 31,5 pts ; 5. Neuchâtel, 31,7 pts ; 6. Rolle ; 7. Clarens. Le prix de rame a été attribué à Pully, 12' 18". Plonge au mannequin (individuels, 25 plongeurs) : 1. Sandoz, Saint-Blaise, 1,16 p. ; 2. Strenge, La Tour-de-Pelliz, 1,17 p. ; 3. Bron, Lutry ; 4. ex-aequo : Beljean et Vautravers, Saint-Blaise, 1,19 p. ; 5. ex-aequo : Boan, Pully, Federer, Lutry, et von Gunten, Saint-Blaise, 1,20 p. Le challenge « plonge au mannequin » a été gagné par Jean-Louis Sandoz.

VAL-DE-RUZ

FONTAINES Un gros incendie

Mardi, à 21 heures, l'alarme était donnée à Fontaines, ainsi que dans les localités voisines, et les sapeurs-pompiers accouraient aussitôt pour lutter contre un incendie qui s'annonçait violent et dangereux. Il s'agissait de la ferme de M. Alfred Chalandes, située au centre du village, et à proximité de la poste, du temple et du collège. A la première alerte, beaucoup crurent à la combustion spontanée des fourrages, dont une forte provision est serrée dans la grange. Mais la cause du sinistre était tout autre : un imprudent ouvrier agricole, muni d'une lanterne à pétrole, s'était aventuré à manipuler de la benzine dans le local servant d'abri à un tracteur ; l'inévitable se produisit, soit l'explosion du récipient. Tout s'embrasa rapidement. L'attaque du foyer, organisée rapidement par les sapeurs-pompiers de Fontaines, fut efficace et les pompiers de Cernier, arrivés peu après sur les lieux, n'eurent pas à intervenir. L'auteur involontaire de cet incendie a été douloureusement brûlé aux jambes et aux bras.

FONTAINEMELON Un attelage militaire s'emballa

Mardi soir, une compagnie de télégraphistes regagnait ses cantonnements. Le lourd fourgon attelé de quatre chevaux, accompagné de sept soldats et d'un important matériel emprunta des Fontainemelon la route communale conduisant directement au village de Fontaines. En dépit du bon fonctionnement des freins, le convoi prit de la vitesse sur la pente dangereuse et dès le tournant du Cercle de l'Union, ce fut une course désordonnée. Les cinq soldats occupant le fourgon eurent heureusement le temps de sauter du convoi, tandis que les deux autres, montés, étaient projetés sans aucun mal dans un fort avoisinant. Par contre, l'un des malheureux chevaux vint s'assommer contre un poteau électrique et fut tué, tandis que les deux autres, rompant leur attelage, poursuivirent leur course. C'est un miracle qu'il ne faille pas déplorer un très grave accident de personne.

Tribunal de police du Val-de-Ruz

(Audience du 30 août)

Un ténébreux !

Outre de nombreuses infractions aux lois de la circulation, le tribunal est appelé à juger un cas plus grave, celui d'un cycliste, arrêté par la gendarmerie pour n'avoir pas de lanterne entre 21 et 22 h., et qui augmenta sa culpabilité en donnant un faux nom ! Le fraudeur fut découvert, le coupable aussi ! Il ne paraît pas mesurer la gravité de son acte et parle de plaisanterie... Mais une sévère admonestation présidentielle lui donne le sens des réalités. Il payera de plus 7 francs d'amende et 1 fr. de frais pour ses manœuvres ténébreuses.

Pour la patrie !

En ces jours où tout le pays se sent uni dans une même volonté de servir et de défendre notre liberté, il est affligeant d'entendre lire et appeler une dizaine de noms ! Ce sont des citoyens qui n'ont pas payé les taxes militaires. Quatre d'entre eux se présentent et obtiennent un délai. D'autres ont écrit. Quant à ceux qui ne prennent pas même la peine de justifier leur attitude, il leur est infligé 10 jours d'arrêt de police.

Trop jeune !

Un automobiliste de Neuchâtel, voulant faire plaisir à son héritier, lui permit de prendre, certain jour, le volant de la voiture paternelle. Il n'en résulta heureusement aucun accident, mais Pandore veillait et rapport fut dressé ! Le papa est condamné à 15 fr. d'amende et le fils trop pressé à 5 fr.

Payements en espèces...

Une autre affaire est ensuite évoquée : celle d'un domestique de campagne, qui ne recevait jamais son gage complet et préférait quitter la place. Seulement, sa maîtresse en fut si irritée qu'au lieu de lui régler son dû, elle lui asséna une série d'injures et de propos malsonnants, ce qui ne remplaçait pas les écus ! A l'audience, la conciliation est tentée. Après deux séances de négociations, dans la chambre d'audience, elle finit par aboutir sur la base du règlement définitif des comptes arriérés et l'oubli des paroles échangées.

Certificat et patente

Deux autres amendes sont infligées. La première à un marchand de bétail amateur, qui publia les certificats d'usage : cl. 5 fr. d'amende. L'autre à un voyageur très habile, mais négligent, qui plaçait sa marchandise sans carte officielle. Cela lui vaut 10 fr. d'amende ainsi qu'un patron.

La main tendue

L'audience se termine par un affaire qui pourrait être pittoresque, si elle ne révélait un des vilains côtés de notre mentalité campagnarde. Deux citoyens, brouillés depuis deux ans et qui s'ignoraient, ne recommandèrent de s'adresser la parole que pour échanger des propos méprisants — et si puérils que le président en hochait la tête. Il fut appelé à leur bon sens de citoyen et souligne que les journées que nous traversons doivent nous trouver unis.

Les deux parties semblent reconnaître le bien-fondé de ces exhortations, mais... çaoun revient avec ses histoires et ses rancunes ! Les mains restent tendues sans se joindre. Il faudra plaider si dans l'intervalle on ne s'est pas accordé à l'amiable, ce qui finira certainement par arriver. F. M.

VALLÉE DE LA BROYE

PAYERNE Accident mortel

(c) Un regrettable accident s'est produit à l'arsenal de Payerne. M. J. Vallon, agriculteur, a été atteint par un camion. On le releva et l'on constata une double fracture des jambes. Il fut aussitôt conduit à l'hôpital de Meyriez, à cause des réparations qui limitent les services à l'infirmerie de Payerne. M. Vallon est décédé cette nuit, des suites de ses blessures ; il était âgé de 70 ans.

Démission du rédacteur du « Démocrate »

(c) Le comité de la Société typographique payernoise a pris congé du rédacteur du « Démocrate » de Payerne, qui prend sa retraite après plus de vingt-cinq ans d'activité. C'est en 1912 que M. Cartier a été appelé à succéder à M. E. Reber. Pour le remplacer, le comité a fait appel à M. Ernest Gingins, professeur à Payerne. Le comité du parti radical a adressé à M. Cartier de vifs remerciements pour les services qu'il a rendus.

Correspondances

(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)

Pourquoi... ?

Monsieur le rédacteur, Permettez-moi d'émettre, par la voie de votre journal, un vœu qui trouvera, je crois, écho dans bien des cœurs. C'est celui que l'on organise, sans retard, des réunions de prières ou autres manifestations en faveur de la paix, comme cela se fait dans bien des pays. En vous remerciant, etc. Mme P. RIEBEN.

La reconnaissance du diplôme neuchâtelois de technicien par l'administration fédérale

Monsieur le rédacteur, Deux communiqués ont paru dans vos colonnes touchant les intérêts du Technicum neuchâtelois. Le premier, « Une lettre à M. Pellaton », dont le contenu n'était pas l'opinion de cinq signataires, mais de tous les techniciens électriciens issus du Technicum neuchâtelois et travaillant directement ou indirectement pour le compte de la direction du Technicum depuis de nombreuses années. Je ne vois pas la nécessité d'entrer dans une polémique personnelle à ce sujet, et vous présente, etc... F. STALDER.

AUX MONTAGNES

LE LOCLE Un petit incident de frontière

(c) Mercredi matin, un capitaine et un premier-lieutenant de l'armée française ont, sans doute par erreur, franchi notre frontière au Prévoux. Conduits au poste de douane par un officier suisse, ils furent interrogés, puis, les démarches nécessaires ayant été faites, ils purent regagner leur pays.

RÉGION DES LACS

LA NEUVEVILLE Sous le train

(sp) Mardi matin, le train de marchandises de 5 h. 30 a tué et affreusement déshabillé, entre la Neuveville et Gèresse, Mlle L. B., âgée de 53 ans. On ne connaît pas encore exactement les causes de ce drame.

Synode scolaire

(sp) Hier, le corps enseignant du district a tenu, au collège primaire, une séance synodale, forcément restreinte en raison de la mobilisation des troupes de couverture de frontière. Le principal tractandum portait : élection, parmi les membres de la section, du comité central de la Société pédagogique jurassienne. Ont été élus, sous réserve d'approbation par le congrès jurassien qui aura lieu sous peu à Moutier : M. Maurice Mœckli, de la Neuveville, à la présidence ; M. Paul Huguelet, de la Neuveville, au secrétariat ; Mlle Hélène Berliand, de Nods, caissière, et MM. G. Voumard, de la Neuveville, et H. Feignoux, de Diesse, comme membres adjoints.

JURA BERNOIS

NODS Collecte pour la jennesse

(c) La collecte en faveur de la jeunesse abandonnée du Jura a produit la somme de 37 fr. 60, qui a été versée à l'avocat des mineurs, à Moutier.

Ce qui se dit...

— Le Technicum du Locle a fêté, au cours d'une cérémonie discrète, les vingt-cinq ans d'activité de MM. Paul Pfister, membre de la commission, et Charles Jacot, maître à l'école d'horlogerie.

— Au Locle également, le collège primaire a fêté les quarante ans d'enseignement de M. C. Aubert, instituteur.

— M. Soguel, dièssé lundi soir dans un accident de bicyclette à Pesetay, et transporté à l'hôpital Pournalès, est toujours dans un état grave, ses blessures à la tête donnant quelque inquiétude. Par contre, le petit Gérard Rübel, victime d'un accident qui s'est produit à l'Ecuse, va beaucoup mieux.

— Un certain nombre de manifestations, prévues pour ces jours prochains, ont dû être renvoyées en raison de la gravité des événements internationaux. C'est ainsi que le congrès international de droit privé, qui devait avoir lieu à Neuchâtel, a été ajourné. Une importante assemblée du Radio-Club, à laquelle devaient assister M. Bezençon, directeur du studio de Lausanne, et M. Gilléron, nouveau président de la Société romande de radiodiffusion, a été également ajournée.

— Par contre, on travaille activement à la préparation des représentations de Nicolas de Flue, à Zurich, et à celle de la Fête des vendanges.

— Un soldat qui descendait l'Ecuse en sidécar voulut freiner trop brusquement ; sa machine dérapa et vint enfoncer la vitrine d'une boulangerie.

— On nous prie de rectifier une petite erreur dans l'article récemment paru ici-même à l'occasion du 20ème anniversaire de la fondation des « Petites familles » dans le canton de Neuchâtel. Les deux foyers de cette œuvre sont actuellement tenus l'un à Chézard, l'autre à Saint-Blaise, et sont dirigés, le premier, par Mlle A. Robert-Tissot, le second, par M. et Mme W. Schaffter.

Du côté de la campagne

Les fourrages tardifs

Les fourrages tardifs sont incontestablement d'un appoint très utile pour l'alimentation du bétail pendant la saison hivernale, et le cultivateur doit chercher, par tous les moyens à sa disposition, à assurer leur conservation pour ne pas se voir obligé à les faire consommer immédiatement afin d'éviter leur altération ultérieure. L'application de ces moyens de conservation est d'autant plus nécessaire que ces fourrages d'arrière-saison étant plus aqueux sont d'une dessiccation plus lente et plus difficile, surtout, comme cela arrive fréquemment en cette saison, si des pluies surviennent au moment de leur coupe. Le meilleur procédé de conservation est sans contredit l'ensilage qui consiste à disposer la récolte en tas plus ou moins volumineux et suffisamment comprimés pour empêcher l'accès de l'air dans la masse ; l'air est l'ennemi des bons ensilages. Signalons un nouveau mode d'utilisation du maïs ensilé pour obtenir la cuisson et la conservation de la pomme de terre qui s'emploie de plus en plus dans l'alimentation du bétail. On sait que la fermentation d'une masse de fourrages ensilés produit une élévation de température relativement élevée. M. Vauchez a eu l'idée très ingénieuse de mettre à profit la chaleur ainsi dégagée. Il a introduit des pommes de terre dans un ensilage de maïs ; la cuisson a été parfaite. Les tubercules s'étaient déformés par suite de la pression, mais ils avaient conservé toute leur valeur. Des vaches laitières auxquelles le produit de cet ensilage était présenté, délaissaient les choux qu'on leur avait distribués pour se porter sur la pomme de terre. En saupoudrant avec du tourteau concassé le maïs et les tubercules avant leur ensilage, on peut ainsi obtenir une ration d'engraissement parfaite.

Madame Marie Veillard-Rossy, à Neuchâtel ; Madame Frida Veillard et sa fille Marie-Thérèse ; Les familles Veillard, à Genève, Fribourg, Neuchâtel, Valangin, Cressier et Enges, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur très cher époux, père adoptif, parrain, cousin et parent, Monsieur Charles VEILLARD enlevé à leur tendre affection, aujourd'hui, à l'âge de 72 ans, après une longue maladie, muni des sacrements de l'Eglise. Neuchâtel, le 30 août 1939. La messe sera dite vendredi 1er septembre 1939, à 7 1/2 heures et l'ensevelissement aura lieu le même jour, à 15 heures. Domicile mortuaire : Cassardes 26. R. I. P. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Dieu est amour.

Madame Charles-Emile Jacot, à Coffrane ; Monsieur et Madame Daniel Jacot et leurs enfants, Willy, André, Eveline, à Travers ; Madame et Monsieur Albert Cornu et leur fils Charles-Albert, à Colombier ; Les familles Jacot, à Valangin, la Chaix-de-Fonds, Boudry, Coffrane et Neuchâtel ; Les enfants et petits-enfants de feu Monsieur et Madame William Greillard, de la Sagne, et les familles alliées, ont la douleur de faire part du décès de Monsieur Charles-Emile JACOT leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, survenu après une longue maladie, supportée avec résignation, dans sa 74ème année. Coffrane, le 29 août 1939. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. L'ensevelissement aura lieu vendredi 1er septembre, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Monsieur et Madame Bernard de Chambrier. Madame Frédéric Sacc de Chambrier. Monsieur Jean-Pierre de Chambrier, Monsieur Roger de Chambrier. Mademoiselle Marcelle Bonhôte, Madame Charly Morin et ses enfants, Monsieur et Madame Eric Bonhôte et leurs enfants, Monsieur et Madame Gérard Bonhôte et leurs enfants. Monsieur et Madame Gruchy et leurs filles, Monsieur Edouard Sacc, Monsieur et Madame Hubert Sacc. Les familles de Chambrier, Sacc et Lardy, ont l'honneur de faire part du décès de Madame José SACC née Blanche de CHAMBRIER leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, enlevée à leur affection le 29 août, dans sa soixante-onzième année. Miremont, Bevaix, le 29 août 1939. Il sauve et il délivre, il accomplit des miracles et des prodiges dans les cieux et sur la terre. Dan. VI, 27. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Luc XVIII, 27. L'ensevelissement, sans suite, aura lieu jeudi 31 août, à 15 heures, dans la stricte intimité. Culte pour la famille à 14 h. 30. On ne touchera pas. Le Conseil de la Mission suisse dans l'Afrique du sud a le douloureux devoir de faire part du décès, survenu le 29 août 1939, de Mademoiselle Lilia Rosselet sa fidèle et zélée collaboratrice au Transvaal depuis 1912. L'enterrement aura lieu aux Bayards, le jeudi 31 août, à 13 h. Pompes funèbres E. VARD Cercueils Incinérations Couronnes Transports Rue du Sevon Tel. JOUR : 53604 NUIT : 53605 Observatoire de Neuchâtel 30 août Température : Moyenne 19.0 ; Min. 12.9 ; Max. 24.6. Baromètre : Moyenne : 719.0. Vent dominant : Direction : sud ; force : calme. Etat du ciel : Nuageux à couvert. Petites averse à 10 h. 45. Therm. 31 août, 4 h. (Temple-Neuf) : 15°

Leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, survenu après une longue maladie, supportée avec résignation, dans sa 74ème année. Coffrane, le 29 août 1939. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. L'ensevelissement aura lieu vendredi 1er septembre, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Monsieur et Madame Bernard de Chambrier. Madame Frédéric Sacc de Chambrier. Monsieur Jean-Pierre de Chambrier, Monsieur Roger de Chambrier. Mademoiselle Marcelle Bonhôte, Madame Charly Morin et ses enfants, Monsieur et Madame Eric Bonhôte et leurs enfants, Monsieur et Madame Gérard Bonhôte et leurs enfants. Monsieur et Madame Gruchy et leurs filles, Monsieur Edouard Sacc, Monsieur et Madame Hubert Sacc. Les familles de Chambrier, Sacc et Lardy, ont l'honneur de faire part du décès de Madame José SACC née Blanche de CHAMBRIER leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, enlevée à leur affection le 29 août, dans sa soixante-onzième année. Miremont, Bevaix, le 29 août 1939. Il sauve et il délivre, il accomplit des miracles et des prodiges dans les cieux et sur la terre. Dan. VI, 27. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Luc XVIII, 27. L'ensevelissement, sans suite, aura lieu jeudi 31 août, à 15 heures, dans la stricte intimité. Culte pour la famille à 14 h. 30. On ne touchera pas. Le Conseil de la Mission suisse dans l'Afrique du sud a le douloureux devoir de faire part du décès, survenu le 29 août 1939, de Mademoiselle Lilia Rosselet sa fidèle et zélée collaboratrice au Transvaal depuis 1912. L'enterrement aura lieu aux Bayards, le jeudi 31 août, à 13 h. Pompes funèbres E. VARD Cercueils Incinérations Couronnes Transports Rue du Sevon Tel. JOUR : 53604 NUIT : 53605 Observatoire de Neuchâtel 30 août Température : Moyenne 19.0 ; Min. 12.9 ; Max. 24.6. Baromètre : Moyenne : 719.0. Vent dominant : Direction : sud ; force : calme. Etat du ciel : Nuageux à couvert. Petites averse à 10 h. 45. Therm. 31 août, 4 h. (Temple-Neuf) : 15°

Leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, survenu après une longue maladie, supportée avec résignation, dans sa 74ème année. Coffrane, le 29 août 1939. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. L'ensevelissement aura lieu vendredi 1er septembre, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Monsieur et Madame Bernard de Chambrier. Madame Frédéric Sacc de Chambrier. Monsieur Jean-Pierre de Chambrier, Monsieur Roger de Chambrier. Mademoiselle Marcelle Bonhôte, Madame Charly Morin et ses enfants, Monsieur et Madame Eric Bonhôte et leurs enfants, Monsieur et Madame Gérard Bonhôte et leurs enfants. Monsieur et Madame Gruchy et leurs filles, Monsieur Edouard Sacc, Monsieur et Madame Hubert Sacc. Les familles de Chambrier, Sacc et Lardy, ont l'honneur de faire part du décès de Madame José SACC née Blanche de CHAMBRIER leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, enlevée à leur affection le 29 août, dans sa soixante-onzième année. Miremont, Bevaix, le 29 août 1939. Il sauve et il délivre, il accomplit des miracles et des prodiges dans les cieux et sur la terre. Dan. VI, 27. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Luc XVIII, 27. L'ensevelissement, sans suite, aura lieu jeudi 31 août, à 15 heures, dans la stricte intimité. Culte pour la famille à 14 h. 30. On ne touchera pas. Le Conseil de la Mission suisse dans l'Afrique du sud a le douloureux devoir de faire part du décès, survenu le 29 août 1939, de Mademoiselle Lilia Rosselet sa fidèle et zélée collaboratrice au Transvaal depuis 1912. L'enterrement aura lieu aux Bayards, le jeudi 31 août, à 13 h. Pompes funèbres E. VARD Cercueils Incinérations Couronnes Transports Rue du Sevon Tel. JOUR : 53604 NUIT : 53605 Observatoire de Neuchâtel 30 août Température : Moyenne 19.0 ; Min. 12.9 ; Max. 24.6. Baromètre : Moyenne : 719.0. Vent dominant : Direction : sud ; force : calme. Etat du ciel : Nuageux à couvert. Petites averse à 10 h. 45. Therm. 31 août, 4 h. (Temple-Neuf) : 15°

Leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, survenu après une longue maladie, supportée avec résignation, dans sa 74ème année. Coffrane, le 29 août 1939. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. L'ensevelissement aura lieu vendredi 1er septembre, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Monsieur et Madame Bernard de Chambrier. Madame Frédéric Sacc de Chambrier. Monsieur Jean-Pierre de Chambrier, Monsieur Roger de Chambrier. Mademoiselle Marcelle Bonhôte, Madame Charly Morin et ses enfants, Monsieur et Madame Eric Bonhôte et leurs enfants, Monsieur et Madame Gérard Bonhôte et leurs enfants. Monsieur et Madame Gruchy et leurs filles, Monsieur Edouard Sacc, Monsieur et Madame Hubert Sacc. Les familles de Chambrier, Sacc et Lardy, ont l'honneur de faire part du décès de Madame José SACC née Blanche de CHAMBRIER leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, enlevée à leur affection le 29 août, dans sa soixante-onzième année. Miremont, Bevaix, le 29 août 1939. Il sauve et il délivre, il accomplit des miracles et des prodiges dans les cieux et sur la terre. Dan. VI, 27. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Luc XVIII, 27. L'ensevelissement, sans suite, aura lieu jeudi 31 août, à 15 heures, dans la stricte intimité. Culte pour la famille à 14 h. 30. On ne touchera pas. Le Conseil de la Mission suisse dans l'Afrique du sud a le douloureux devoir de faire part du décès, survenu le 29 août 1939, de Mademoiselle Lilia Rosselet sa fidèle et zélée collaboratrice au Transvaal depuis 1912. L'enterrement aura lieu aux Bayards, le jeudi 31 août, à 13 h. Pompes funèbres E. VARD Cercueils Incinérations Couronnes Transports Rue du Sevon Tel. JOUR : 53604 NUIT : 53605 Observatoire de Neuchâtel 30 août Température : Moyenne 19.0 ; Min. 12.9 ; Max. 24.6. Baromètre : Moyenne : 719.0. Vent dominant : Direction : sud ; force : calme. Etat du ciel : Nuageux à couvert. Petites averse à 10 h. 45. Therm. 31 août, 4 h. (Temple-Neuf) : 15°

Leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, survenu après une longue maladie, supportée avec résignation, dans sa 74ème année. Coffrane, le 29 août 1939. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. L'ensevelissement aura lieu vendredi 1er septembre, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Monsieur et Madame Bernard de Chambrier. Madame Frédéric Sacc de Chambrier. Monsieur Jean-Pierre de Chambrier, Monsieur Roger de Chambrier. Mademoiselle Marcelle Bonhôte, Madame Charly Morin et ses enfants, Monsieur et Madame Eric Bonhôte et leurs enfants, Monsieur et Madame Gérard Bonhôte et leurs enfants. Monsieur et Madame Gruchy et leurs filles, Monsieur Edouard Sacc, Monsieur et Madame Hubert Sacc. Les familles de Chambrier, Sacc et Lardy, ont l'honneur de faire part du décès de Madame José SACC née Blanche de CHAMBRIER leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, enlevée à leur affection le 29 août, dans sa soixante-onzième année. Miremont, Bevaix, le 29 août 1939. Il sauve et il délivre, il accomplit des miracles et des prodiges dans les cieux et sur la terre. Dan. VI, 27. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Luc XVIII, 27. L'ensevelissement, sans suite, aura lieu jeudi 31 août, à 15 heures, dans la stricte intimité. Culte pour la famille à 14 h. 30. On ne touchera pas. Le Conseil de la Mission suisse dans l'Afrique du sud a le douloureux devoir de faire part du décès, survenu le 29 août 1939, de Mademoiselle Lilia Rosselet sa fidèle et zélée collaboratrice au Transvaal depuis 1912. L'enterrement aura lieu aux Bayards, le jeudi 31 août, à 13 h. Pompes funèbres E. VARD Cercueils Incinérations Couronnes Transports Rue du Sevon Tel. JOUR : 53604 NUIT : 53605 Observatoire de Neuchâtel 30 août Température : Moyenne 19.0 ; Min. 12.9 ; Max. 24.6. Baromètre : Moyenne : 719.0. Vent dominant : Direction : sud ; force : calme. Etat du ciel : Nuageux à couvert. Petites averse à 10 h. 45. Therm. 31 août, 4 h. (Temple-Neuf) : 15°

Leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, survenu après une longue maladie, supportée avec résignation, dans sa 74ème année. Coffrane, le 29 août 1939. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. L'ensevelissement aura lieu vendredi 1er septembre, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Monsieur et Madame Bernard de Chambrier. Madame Frédéric Sacc de Chambrier. Monsieur Jean-Pierre de Chambrier, Monsieur Roger de Chambrier. Mademoiselle Marcelle Bonhôte, Madame Charly Morin et ses enfants, Monsieur et Madame Eric Bonhôte et leurs enfants, Monsieur et Madame Gérard Bonhôte et leurs enfants. Monsieur et Madame Gruchy et leurs filles, Monsieur Edouard Sacc, Monsieur et Madame Hubert Sacc. Les familles de Chambrier, Sacc et Lardy, ont l'honneur de faire part du décès de Madame José SACC née Blanche de CHAMBRIER leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, enlevée à leur affection le 29 août, dans sa soixante-onzième année. Miremont, Bevaix, le 29 août 1939. Il sauve et il délivre, il accomplit des miracles et des prodiges dans les cieux et sur la terre. Dan. VI, 27. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Luc XVIII, 27. L'ensevelissement, sans suite, aura lieu jeudi 31 août, à 15 heures, dans la stricte intimité. Culte pour la famille à 14 h. 30. On ne touchera pas. Le Conseil de la Mission suisse dans l'Afrique du sud a le douloureux devoir de faire part du décès, survenu le 29 août 1939, de Mademoiselle Lilia Rosselet sa fidèle et zélée collaboratrice au Transvaal depuis 1912. L'enterrement aura lieu aux Bayards, le jeudi 31 août, à 13 h. Pompes funèbres E. VARD Cercueils Incinérations Couronnes Transports Rue du Sevon Tel. JOUR : 53604 NUIT : 53605 Observatoire de Neuchâtel 30 août Température : Moyenne 19.0 ; Min. 12.9 ; Max. 24.6. Baromètre : Moyenne : 719.0. Vent dominant : Direction : sud ; force : calme. Etat du ciel : Nuageux à couvert. Petites averse à 10 h. 45. Therm. 31 août, 4 h. (Temple-Neuf) : 15°

Leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, oncle et parent, survenu après une longue maladie, supportée avec résignation, dans sa 74ème année. Coffrane, le 29 août 1939. Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. L'ensevelissement aura lieu vendredi 1er septembre, à 13 h. 30. Cet avis tient lieu de lettre de faire part. Monsieur et Madame Bernard de Chambrier. Madame Frédéric Sacc de Chambrier. Monsieur Jean-Pierre de Chambrier, Monsieur Roger de Chambrier. Mademoiselle Marcelle Bonhôte, Madame Charly Morin et ses enfants, Monsieur et Madame Eric Bonhôte et leurs enfants, Monsieur et Madame Gérard Bonhôte et leurs enfants. Monsieur et Madame Gruchy et leurs filles, Monsieur Edouard Sacc, Monsieur et Madame Hubert Sacc. Les familles de Chambrier, Sacc et Lardy, ont l'honneur de faire part du décès de Madame José SACC née Blanche de CHAMBRIER leur bien-aimée sœur, belle-sœur, tante, grand'tante et cousine, enlevée à leur affection le 29 août, dans sa soixante-onzième année. Miremont, Bevaix, le 29 août 1939. Il sauve et il délivre, il accomplit des miracles et des prodiges dans les cieux et sur la terre. Dan. VI, 27. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Luc XVIII,